



La Journée annuelle de l'Observatoire

[Vendredi 20 mai 2011]

Un **point complet** sur l'état de santé de la nature en Nord - Pas-de-Calais



RESTITUTION



Sommaire

p.3	Sommaire
p.4	Communiqué de synthèse
p.5	Programme
p.7	Avant-propos
	Allocutions d'ouverture
p.8	Emmanuel Cau , Vice-Président du Conseil régional Nord-Pas de Calais en charge de l'environnement et de l'aménagement du territoire
p.10	Michel Pascal , Préfet de région Nord - Pas-de-Calais
p.13	Bref retour sur les indicateurs de l'état de la biodiversité 2010 Lou Dengreville , Responsable de cellule de l'Observatoire de la biodiversité du Nord - Pas-de-Calais
p.16	État des lieux des pressions actuelles sur la nature régionale Comment se porte la flore du Nord - Pas-de-Calais ? Jean-Marc Valet , Directeur général du Conservatoire botanique national de Bailleul - Directeur de la mission « Observatoire de la Biodiversité du Nord - Pas-de-Calais »
p.26	Et concernant l'eau et les milieux humides, où en sommes-nous ? Jean Prygiel , Chef du service « écologie du milieu » à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
p.31	Du côté de la faune de notre région, quelle est la situation ? José Godin , Président du Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord - Pas-de-Calais
p.36	Discussion avec la salle
	Quels sont les moyens mis en oeuvre pour préserver la biodiversité en région ?
p.42	Jean-Michel Malé , Chef du service « préservation des milieux, prévention des pollutions » de la DREAL Nord - Pas-de-Calais
p.46	Bertrand Lafolie , Chef du service « Animation scientifique et technique » au Conseil régional
p.49	Focus sur un indicateur territorial intégrateur : l'évaluation standardisée des terrils Vincent Cohez , Directeur technique du CPIE Chaîne des terrils
p.56	Liste des participants

Rendez-vous
Vendredi 20 mai 2011



Communiqué de synthèse

La Journée de l'Observatoire,

Un point complet sur l'état de santé de la nature en Nord - Pas-de-Calais

Voici un peu plus d'un an que le Nord - Pas-de-Calais, région très impliquée dans la préservation de son patrimoine naturel, s'est engagé dans une démarche novatrice en France : l'État (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et le Conseil régional Nord-Pas de Calais se sont associés et ont créé ensemble l'Observatoire de la biodiversité du Nord - Pas-de-Calais.

Au terme d'une année d'existence, l'Observatoire a rempli son premier contrat : dresser un état des lieux de la biodiversité du Nord - Pas-de-Calais, un état « zéro » objectif, impartial.

En avant-première, le vendredi 20 mai prochain, les experts lèvent le voile sur l'analyse des indicateurs 2010 : l'état «zéro»

La Journée de l'Observatoire est un rendez-vous unique dans l'année, un évènement incontournable pour tous les acteurs de l'environnement régional (naturalistes, gestionnaires d'espaces naturels, techniciens, élus, usagers...) mais aussi pour tous les citoyens avertis, soucieux de l'avenir de la nature en Nord - Pas-de-Calais.

Les experts régionaux de l'environnement présentent à l'assemblée des synthèses thématiques des travaux menés par l'Observatoire en 2010 : quelles sont les pressions actuelles sur la nature du Nord - Pas-de-Calais, comment se portent la flore et la faune, et du côté de l'eau et des milieux humides, quelle est la situation, enfin, quels sont les moyens aujourd'hui mis en œuvre pour préserver la biodiversité ?

L'après-midi, une immersion au cœur de la nature attend les participants. Une promesse de parfums de fleurs, de ballets de papillons, de libellules chatoyantes, d'arbres majestueux, de chants d'oiseaux... agrémentée des commentaires éclairés des spécialistes régionaux de nos tourbières, étangs, terrils, marais...

L'information environnementale à disposition du plus grand nombre

L'objectif principal de l'Observatoire est de mettre à disposition du public une information environnementale simple et accessible au plus grand nombre, y compris des décideurs publics et privés, par le biais d'indicateurs de biodiversité préalablement analysés et interprétés. La synthèse complète de l'état de santé de la nature du Nord - Pas-de-Calais sera remise à chaque participant le jour J (148 pages - 59 indicateurs de biodiversité analysés) et sera également disponible en ligne sur le site web de l'Observatoire à partir du 21 mai 2011.

Pour en savoir plus ou participer à la Journée de l'Observatoire www.observatoire-npdc.fr

Tout nouveau sur la toile, l'Observatoire dévoile son site Internet, complet pour votre information et pratique pour votre inscription !



Programme

9h30 Accueil des participants

9h50 Allocutions d'ouverture

- Emmanuel Cau, Vice-Président du Conseil régional Nord-Pas de Calais en charge de l'environnement et de l'aménagement du territoire
- Michel Pascal, Directeur de la DREAL Nord - Pas-de-Calais

10h00 Bref retour sur les indicateurs de l'état de la biodiversité 2010

Lou Dengreville, Responsable de cellule de l'Observatoire de la biodiversité du Nord - Pas-de-Calais.

**10h05 État des lieux des pressions actuelles sur la nature régionale
Comment se porte la flore du Nord - Pas-de-Calais ?**

Jean-Marc Valet, Directeur Général du Conservatoire Botanique National de Bailleul - Directeur de la mission « Observatoire de la Biodiversité du Nord - Pas-de-Calais ».

10h25 Et concernant l'eau et les milieux humides, où en sommes-nous ?

Jean Prygiel, Chef du service « écologie du milieu » à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

10h35 Du côté de la faune de notre région, quelle est la situation ?

José Godin, Président du Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord - Pas-de-Calais

10h45 Discussion avec la salle

11h05 Quels sont les moyens mis en œuvre pour préserver la biodiversité en région ?

- Jean-Michel Malé, Chef du service « préservation des milieux, prévention des pollutions » de la DREAL Nord - Pas-de-Calais
- Bertrand Lafolie, Chef du service « Animation scientifique et technique » au Conseil régional

11h20 Focus sur un indicateur territorial intégrateur : l'évaluation standardisée des terrils

Vincent Cohez, Directeur technique du CPIE Chaîne des terrils

11h30 Discussion avec la salle

12h00 Diffusion de la brochure de synthèse 2010 / Point apéro-presse

12h30 Apéritif - Buffet bio

14h00 Escapades nature



Arrivée des participants



Avant-propos

Laurent NAVEZ,
Journaliste, animateur de la Journée de l'Observatoire

Bonjour à tous et merci d'être venus aussi nombreux ici dans ce superbe amphithéâtre de l'ENSAIT à Roubaix. Merci d'avoir répondu à cette invitation pour participer à cette journée annuelle de l'Observatoire de la biodiversité en Nord - Pas-de-Calais qui est sans conteste l'événement « environnement » de l'année dans la région.

Nous sommes réunis à Roubaix pour fêter un anniversaire : le premier de l'Observatoire. Rappelez-vous : sa création date de janvier 2010 et il a été officiellement inauguré en juin de la même année.

« Cela fait donc déjà un an et un premier contrat rempli de 148 pages avec 59 indicateurs analysés, qui récapitule un état des lieux complet et impartial de la biodiversité en Nord - Pas-de-Calais ».

C'est aussi un état « zéro » qui deviendra sans doute, nous l'espérons, une référence pour les travaux à venir.

Vous êtes nombreux à avoir participé à cet état des lieux, qu'il s'agisse des professionnels ou des amateurs. Au total, une quarantaine de structures spécialistes de l'environnement dans la région a travaillé et contribué à la réalisation de ce bilan sans précédent dans la région, et qui figure parmi les premiers en France et l'un des plus aboutis.

Avant de vous les détailler avec nos différents intervenants, je vais d'abord donner la parole aux représentants de l'État et de la Région. Ce sont deux hommes sans qui rien ne se serait passé. Ils se sont associés, forts de la même volonté farouche de défendre le patrimoine naturel en région. Je vais d'abord donner la parole à Emmanuel CAU, Vice-président du Conseil Régional en charge de l'environnement et de l'aménagement du territoire, qui va nous donner son sentiment par rapport à ce moment important pour la biodiversité dans la région.



Près de 200 participants ont investi l'amphithéâtre de l'École nationale supérieure des arts et industries textiles (Roubaix) pour assister au bilan « biodiversité régionale » de l'Observatoire en 2011.



Une matinée pour faire un point complet sur l'état de santé de la nature dans le Nord - Pas de Calais et comprendre les politiques publiques engagées en faveur de l'environnement régional.



Allocutions d'ouverture

Emmanuel CAU,

Vice-Président du Conseil régional Nord-Pas de Calais
en charge de l'environnement et de l'aménagement du territoire

Je suis assez impressionné, et pas seulement par la pente de l'amphithéâtre, mais par le monde présent aujourd'hui. Je vais savourer cette journée ou du moins cette matinée, parce que j'essaie de cultiver mon ubiquité compte tenu du fait que nous avons une plénière en ce moment et qu'il faudra que j'y retourne cet après-midi. Je la savoure, parce que c'est toujours rassurant de voir autant de monde sur ces sujets. Je la savoure également parce que cela faisait longtemps que nous n'avions pas eu ce type de rapport ou d'étude aussi complète en région. Bien sûr, il faut qu'il y en ait encore plus. Nous pouvons encore faire mieux.

Je la savoure aussi par rapport au contexte global de ces politiques avec le RAIN (Réseau des acteurs de l'information naturaliste), le conservatoire faunistique régional - le premier -, le lancement de l'Observatoire il y a un an et enfin, ce point complet - cette sorte d'état « zéro » comme cela a été dit -, de la biodiversité en Nord - Pas-de-Calais. Quelqu'un m'a dit avant d'entrer : « *Cela fait tout de même trois ans que nous sommes dessus* ». C'est vrai que c'est un peu long, surtout à l'échelle de temps d'un mandat, mais par rapport à d'autres projets, cela n'a pas été si long que cela.

Il ne faut pas oublier dans ce contexte ce qui se profile à l'horizon comme les plans de réintroduction d'espèces : la Loutre et le Castor pour citer les plus gros ou les atlas de papillons, le quadruplement des réserves naturelles régionales, les projets d'écocitoyenneté tout au long de la vie, le GIS biodiversité, les appels à projets de recherche sur la biodiversité, et sans oublier non plus notre vénérable conservatoire botanique. Je salue sa

présidente, Pascale PAVY, conseillère régionale. Je vous rassure, je ne fais pas un bilan. Il nous reste encore trois ans sur ce mandat. Il reste de la place pour d'autres projets et surtout pour accélérer et renforcer toutes ces politiques dédiées à la biodiversité. Il reste beaucoup à faire, c'est ce que va nous montrer ce premier rapport.

C'est un document qui analyse et interprète près de 60 indicateurs à partir d'informations collectées par le RAIN et qui doit nous fournir à nous : Région, État, territoires de projet, pays et agglomérations, des éléments de monitoring ; mais inciter aussi à l'impulsion des politiques publiques et de l'État en faveur de la biodiversité régionale, notamment au regard des objectifs européens.

Le Conseil Régional avec son schéma régional de trame verte et bleue, ses déclinaisons locales de trame verte et bleue, ses appels à projets « corridors boisés, zones humides », les réserves naturelles ; ainsi que toutes les actions de connaissance, d'intervention, et d'animation avec les acteurs, mobilisera en 2011 près de 10 M€ hors politiques agricoles et hors politiques d'aménagement du territoire. C'est l'urgence écologique qui l'impose. L'urgence biodiversitaire nous impose cette efficacité de nos actions et nous avons des objectifs de résultats rapides.

« Même si le Nord - Pas-de-Calais n'est qu'un petit bout de la planète et que la crise biodiversitaire est mondiale, la réponse passera par la mobilisation de toutes et de tous. »

Le succès et la pérennité de la préservation et de la restauration de la biodiversité ne seront possibles que si chaque citoyen se mobilise d'une façon ou d'une autre : choix de consommation, choix de vie, participation à un chantier, à un inventaire, une sensibilisation même de manière individuelle, si cela s'inscrit dans un cadre global et d'intérêt général. C'est l'ambition du schéma régional d'écocitoyenneté tout au long de la vie que nous menons.

« Ce rapport sur l'état de santé de la biodiversité et le tout nouveau site dédié de l'Observatoire régional sont des outils supplémentaires pour rendre l'information naturaliste simple, accessible, donnant envie de révéler aux habitants qu'il s'agit de leur patrimoine et de celui de leurs enfants ».

En plus d'être utile et indispensable, ce patrimoine est beau, riche et source d'émerveillement et ce à tous les âges, même vis-à-vis des chauves-souris.

Nous sommes dans l'année internationale des Chiroptères. Ce sera aussi le rôle de cet Observatoire de faire aimer, apprécier et découvrir ces espèces-là pour tordre le coup à un certain nombre de clichés ou d'images jaunies. Les chauves-souris ne sont pas le diable, elles ne viennent pas nous pomper le sang la nuit lorsque nous dormons tranquillement, elles ne s'accrochent pas aux cheveux, elles ne sont pas non plus coupables d'affections de l'espèce humaine en Malaisie comme le cite un article du « Monde » du 17 mai, le même « Monde » qui a rappelé la valeur de ces chauves-souris, parce qu'ils ont évalué dans une étude à 23 M\$ par an le rôle d'« insecticide naturel » de ces chauves-souris aux États-Unis où elles disparaissent.

Nous avons encore beaucoup de travail et bien au-delà des trois prochaines années.

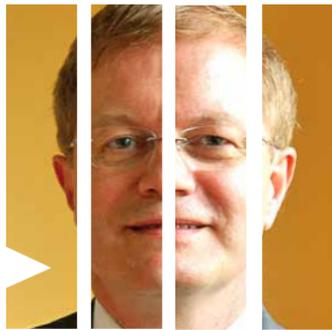
En conclusion, je souhaitais souligner la contribution de la Région et sa participation à ce bel ouvrage de l'État à travers la DREAL et évidemment de l'Europe que l'on oublie souvent. J'ai une pensée toute particulière pour Bertrand LAFOLIE. Au départ, il travaillait dans le domaine des fonds énergétiques, dans la finance, en technique et en ingénierie ; et nous l'avons mis dans la biodiversité. C'est un peu comme si l'on mettait un enfant ou un adulte la nuit dans la forêt alors qu'il n'a pas l'habitude. Cela titille. À présent, il a l'air épanoui.

J'ai également une pensée particulière pour toute l'équipe de la direction « environnement » qui s'est bagarrée sur ces sujets et continue de le faire, et encore plus particulièrement pour la petite équipe de trois personnes de l'Observatoire régional de la biodiversité pour son implication et la qualité de son travail qui font que cet Observatoire remplit déjà ses premiers objectifs, et qu'il est sur une très belle voie que nous souhaitons longue et riche.

Je vous remercie de votre attention.



Emmanuel CAU, lors de son intervention dans le cadre de la Journée de l'Observatoire, le vendredi 20 mai 2011 à Roubaix (Amphithéâtre de l'École Nationale Supérieure des Arts et Textiles).



Allocutions d'ouverture

Michel PASCAL,

Directeur de la DREAL Nord – Pas-de-Calais

C'est un grand bonheur pour moi d'être avec vous. J'ai beaucoup d'émotion aussi de voir tout ce monde rassemblé pour ce qui est la fête de la biodiversité dans la région en 2011. C'est notre fête et votre fête.

Je remercie M. FLAMBARD, Directeur de l'ENSAIT, de nous accueillir ici. Ce n'est pas très vert, mais c'est accessible en transport en commun. J'imagine que tout le monde est venu soit en train, soit en métro à cette journée.

Nous sommes vraiment dans un contexte favorable, Emmanuel CAU le disait, à l'échelon mondial. Il y a eu une réaction après la conférence de Nagoya où nous avons constaté, concernant les beaux engagements pris il y a 10 ans, que nous n'y sommes pas arrivés.

« En 2010, le constat est que la biodiversité continue à disparaître. L'engagement de l'Europe est très récent, il date du 3 mai, ainsi que l'engagement de l'ensemble des acteurs de la France à travers la stratégie nationale de la biodiversité ».

Je félicite d'ailleurs Pascale PAVY et Jean-Marc VALET pour avoir demandé à Madame la Ministre de présenter cette stratégie hier. Elle a répondu à vos attentes. Cela nous donne ce contexte complètement favorable.

Cette stratégie nationale issue du Grenelle est différente de l'ancienne stratégie de 2004, puisque

c'est une stratégie de l'ensemble des acteurs. Des engagements ont notamment été proposés à l'ensemble des acteurs économiques de la profession agricole. Ces engagements sont soumis à signature. Ce n'est pas uniquement une stratégie de préservation pour laquelle on met des prés carrés et des barrières autour de ce qui reste de biodiversité, mais c'est aussi une stratégie de reconquête et finalement de mise en mouvement de l'ensemble de tous ceux qui peuvent y contribuer.

Le contexte est également favorable à l'échelon régional. Emmanuel CAU a évoqué la trame verte et bleue élaborée depuis de nombreuses années par le Conseil Régional. Cette année, nous sommes engagés avec la région sur :

- le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ;
- la mise à niveau des Zones d'intérêt écologique floristique et faunistique, les fameuses « ZNIEFF », nous en avons désormais 400 ;
- l'atlas de la biodiversité dans les communes, vous n'en avez peut-être pas entendu parler, mais c'est globalement la « nature près de chez vous ». 10 communes se sont engagées ;
- penser globalement à Nagoya, à Bruxelles et agir localement, c'est vraiment le maître mot de ce que nous faisons aujourd'hui ;
- tout le travail que nous faisons dans le cadre de Natura 2000.

Une action dont vous entendrez parler, peut-être aujourd'hui aussi, c'est la stratégie de création d'aires protégées. L'engagement est de passer à 2 % d'aires protégées à l'échelon national. Nous sommes aujourd'hui à 1 % et à 0,36 % dans cette région. Nous avons besoin des éléments de l'Observatoire pour nous permettre d'aller de l'avant.

La connaissance est pour moi au moins deux choses. Premièrement, c'est donner la capacité à l'ensemble des acteurs, que ce soit les collectivités, les industriels ou d'autres acteurs, d'aimer et d'avoir envie d'agir. La stratégie nationale le rappelle. La deuxième est la priorité.

« L'Observatoire est le thermomètre : comment va la biodiversité ? Ce sont aussi des éléments de diagnostic : que pourrions-nous faire ? Pourquoi en est-elle là ? Qu'est-ce que la Région, l'État ou les autres acteurs pourraient faire pour améliorer la situation en priorisant nos actions ? C'est vraiment un rôle de thermomètre. Une partie du rôle de médecin est confiée à cet Observatoire. »

Cela a-t-il mis longtemps ? Je ne sais pas. Je trouve que cela a été plutôt vite compte tenu du travail à faire et à l'échelon national, ayant dans la salle des représentants de l'Observatoire national de la biodiversité, je crois pouvoir dire que nous sommes plutôt bien placés. Cela fait plaisir de faire la course non pas en tête, mais parmi les premiers, non pas parce que nous avons envie de nous gargariser, mais l'enjeu est tellement énorme dans cette région pour restaurer la biodiversité et la reconquérir, que c'est bien normal que nous soyons engagés.

Je vais terminer par remercier les équipes de la DREAL qui ont participé à la création de l'Observatoire et vous faire part de mon engagement personnel, de ma passion, je vous assure que je mettrai tout cet engagement, cette passion et mon énergie au service de la biodiversité dans la région.

Je vous remercie.



Michel PASCAL, lors de son intervention dans le cadre de la Journée de l'Observatoire, le vendredi 20 mai 2011 à Roubaix (Amphithéâtre de l'École Nationale Supérieure des Arts et Textiles).



Emmanuel CAU,

Vice-Président du Conseil régional Nord-Pas de Calais
en charge de l'environnement et de l'aménagement du territoire

J'ai oublié deux choses. J'ai oublié de citer Damien CAREME qui est là, le Président de la commission de l'aménagement du territoire et de l'environnement, qui est un vrai militant de cette thématique, sur lequel nous pouvons vraiment nous appuyer au Conseil Régional, qui est au-delà de cela le Maire de Grande-Synthe et qui a eu un prix de la biodiversité il y a quelques mois.

Deuxièmement, j'avais parié que je parlerai après l'État, c'est gagné !



Laurent NAVEZ,

Journaliste, animateur de la Journée de l'Observatoire

Entrons à présent dans le détail de cette synthèse 2010. Le document vous sera remis tout à l'heure. Nous allons d'abord faire un bref retour sur les principaux outils de l'Observatoire de la biodiversité en Nord - Pas-de-Calais. Ce sont bien sûr les indicateurs au nombre de 59 sur lesquels va revenir brièvement Lou DENGREVILLE, responsable de la cellule « Observatoire ».



Bref retour sur les indicateurs de l'état de la biodiversité 2010

Lou DENGREVILLE,

Responsable de la cellule « Observatoire de la biodiversité »

Avant d'entrer dans le vif du sujet avec les indicateurs et la description plus particulière de la biodiversité, je vais faire un bref historique de la façon dont se sont passées la sélection, la validation et la rédaction ; et plus globalement, comment l'aventure a commencé.

Tout a commencé il y a deux ans, par la sélection des indicateurs qui a nécessité beaucoup de temps et de monde. Plusieurs groupes de travail se sont investis pour sélectionner ces indicateurs. Ce sont des acteurs de l'environnement et des associatifs. Tout le monde a travaillé à cette sélection qui a abouti à 59 indicateurs.

Ceux-ci sont répartis par milieu. Nous retrouvons les milieux de la trame verte et bleue et ceux des orientations régionales de la faune sauvage (ORGFH). Nous avons des indicateurs d'état, de pression et de réponse qui permettent une analyse complète de la biodiversité. Après cette sélection, la récupération des données a commencé et cela n'a pas été forcément très simple. L'agrégation des informations a été réalisée soit par les producteurs eux-mêmes, soit par l'Observatoire. La rédaction, qui est également une étape assez compliquée, a été faite soit par l'Observatoire, soit par les partenaires producteurs de l'information, parce qu'ils étaient les mieux placés pour rédiger les commentaires.

Enfin, la validation a été faite par les producteurs de prime abord et ensuite, par un conseil scientifique composé de 10 experts régionaux. La liste n'est pas exhaustive, mais ce sont la plupart des partenaires qui ont participé à la synthèse des indicateurs.



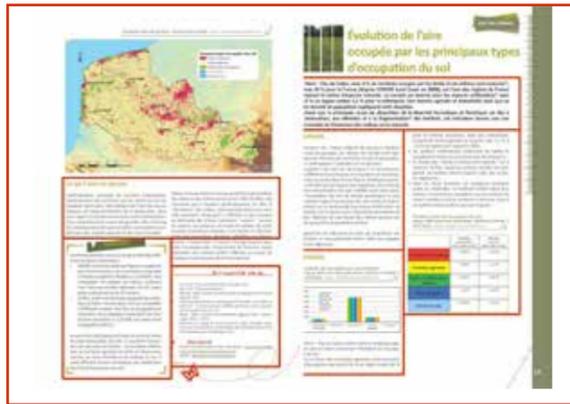
Sans eux, comme l'ont rappelé très justement l'État et le Conseil Régional, nous ne serions pas là aujourd'hui à cette journée. Lors de chaque étape de la sélection des indicateurs, de leur rédaction et de leur validation, ils ont été présents à nos côtés. Nous les remercions vraiment.

J'évoque à présent la brochure pour vous permettre ensuite une lecture plus facile. Lorsqu'elle vous sera distribuée à la fin de cette conférence, il faudra comprendre à quel cahier des charges elle a répondu et comment elle a été rédigée.

« Notre première mission était de dresser un état de la biodiversité. Cela peut être un rapport scientifique. Cela en est un, mais très simple et accessible. »



À titre d'anecdote, des termes comme « les Oiseaux contactés » ou « les remises des Oiseaux » n'étaient pas acceptables pour simplifier la lecture de tout le monde. Nous avons ensuite opté pour un recto verso au format A4. Chaque indicateur a sa fiche, tout simplement, laquelle doit être attractive pour donner envie de la lire.



Chaque fiche est découpée de la manière suivante : nous commençons par un **chapeau** résumant l'essentiel de l'information et faisant au maximum 10 lignes. Nous devons retrouver dans ce chapeau les résultats : des résultats nationaux, régionaux ou des régions voisines, ainsi que des résultats européens pour permettre une échelle de comparaison et avoir ainsi un ordre de grandeur. La partie « **Contexte** » définit l'indicateur, énonce le cas échéant les principaux textes de loi en lien avec l'indicateur, fait un constat sur la situation régionale et les compare à différentes échelles.

La partie « **Résultats** » restitue une information quantifiée et objective. Il n'y a donc en général aucun commentaire, c'est juste une énonciation de faits objectifs et, comme le dirait mon Directeur, nous avons souvent été confrontés au « syndrome du manifestant ». Je vous l'explique : à l'issue d'une manifestation, on entend dans la presse que selon les organisateurs ou selon les forces de l'ordre, on n'a jamais le même nombre de manifestants. C'est un gros problème auquel nous avons été confrontés pour différents indicateurs. Nous n'avons jamais réussi à trouver les mêmes chiffres. Les protocoles et les définitions diffèrent et il est difficile de trancher en faveur de tel ou tel chiffre. Il peut y avoir des chiffres qui diffèrent d'une fiche à une autre, mais dans tous les cas, la méthode, le protocole, tout est noté : l'objectif que nous avons cherché à atteindre est que le lecteur comprenne exactement comment on arrive à tel ou tel chiffre.

Passons à présent au chapitre « **Ce qu'il faut en penser** ». Des chiffres affichés sans aucune explication ne veulent finalement rien dire. Il faut absolument qu'il y ait une interprétation autant que faire se peut objective, ce qui n'est pas toujours évident. Par exemple, concernant le suivi des Mammifères marins, je me rappelle être allée

rencontrer le partenaire qui m'a montré ses résultats. Je me suis dit : « *Le nombre de Mammifères marins échoués est en constante augmentation, c'est une catastrophe, c'est une augmentation des pressions, ce n'est pas possible* ». Il m'a tout de suite dit : « *Non, c'est une très bonne nouvelle. Les Marsouins communs sont de retour. Il y a donc statistiquement plus d'échouages* ». C'est donc une bonne nouvelle, c'est un retour des marsouins dans nos eaux. C'est pourquoi la rubrique « **Ce qu'il faut en penser** » est indispensable.

La partie « **Méthode** » renseigne sur le calcul, la façon dont nous avons obtenu le résultat, et la partie « **En savoir plus** » donne des pistes aux lecteurs qui souhaitent approfondir leurs connaissances sur le thème. Dans la brochure, ce sont des liens Internet, mais sur la brochure disponible en ligne, ce seront des liens directement accessibles aux différentes bibliographies et sites qui nous ont servi à avoir ces informations.

« J'oublie une chose importante : dans ce monde, rien n'est parfait. Nous sommes ouverts à toutes propositions. La brochure se construit ensemble. »

N'hésitez pas à nous solliciter, toute l'équipe de l'Observatoire est à disposition si vous avez des idées, des indicateurs ou des propositions à faire. Nous sommes vraiment ouverts.

Pour 2011, nous reprenons des indicateurs nationaux qui sont un « pool » qui ne va pas bouger et qui est issu de la stratégie nationale pour la biodiversité, ainsi qu'une trentaine d'indicateurs régionaux qui répondent aux problématiques spécifiques à la région. Cette année, le comité de pilotage, l'État, la Région, le Conservatoire d'espaces naturels, le GON et le Conservatoire botanique national de Bailleul ont choisi trois thèmes principaux :

- L'année internationale de la forêt : il est difficile de l'ignorer car c'est un événement de l'année 2011. L'Observatoire traitera l'année prochaine de la forêt.
- L'année internationale de la chauve-souris.
- Des indicateurs « faune et flore », à réactualiser suite à la fin de l'atlas pour la flore.

Vous avez une liste d'indicateurs déjà sélectionnés. La sélection est en cours, elle n'est donc pas terminée. J'espère vous retrouver l'année prochaine pour vous présenter plus amplement ces indicateurs sélectionnés.

Je laisse la parole à Jean-Marc VALET.



Laurent NAVEZ,
Journaliste, animateur de la Journée de l'Observatoire

Je vous remercie, Lou DENGREVILLE. Nous avons compris que les indicateurs sont considérés comme des outils d'évaluation et d'aide à la décision. Ils n'ont pas encore vocation à décrire de manière exhaustive l'ensemble des espèces présentes dans la région, mais à décrire de façon synthétique la situation régionale.

Jean-Marc VALET, Directeur général du Conservatoire botanique national de Bailleul et Directeur de la mission « Observatoire de la biodiversité » va maintenant nous dresser un état des lieux des pressions exercées sur la nature régionale. Comment se porte la flore dans la région Nord - Pas-de-Calais ?



► État des lieux des pressions actuelles sur la nature régionale.

► Comment se porte la flore du Nord - Pas-de-Calais ?

Jean-Marc Valet,
 Directeur général du Conservatoire botanique national de Bailleul et Directeur de la mission « Observatoire de la biodiversité du Nord – Pas-de-Calais »

État des lieux des pressions actuelles sur la nature régionale

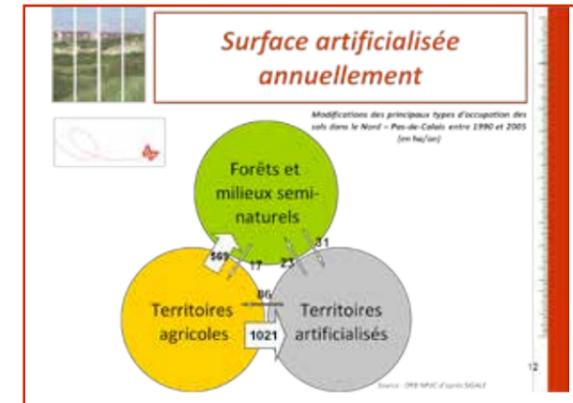
Je ne sais pas si c'est vraiment un privilège de commencer par présenter l'état des lieux des pressions dans une région de 4 millions d'habitants. J'aurais préféré vous parler du mariage de Kate et de William ou de la béatification du Pape, mais apparemment, il semblerait que vous ne soyez pas là pour ça. Je vais donc faire cet exercice.

J'ai 20 minutes et deux thèmes à évoquer : les pressions sur la biodiversité et l'état de la situation concernant la flore. Je vais donc faire vite. J'ai sélectionné surtout quelques indicateurs de pression qui signifient quelque chose et qui me paraissent bien caractériser la région.

J'ai un scoop : la région Nord - Pas-de-Calais n'est pas la Creuse, lorsque vous regardez cette carte qui représente l'occupation des sols. Je fais une parenthèse : il existe heureusement l'outil « SIGALE », système d'information de la région sans lequel nous aurions été absolument incapables de calculer la plupart des indicateurs de pression, notamment au niveau de l'occupation des sols.



Tout ce que vous avez en jaune pâle sur cette carte représente l'agriculture, et surtout l'agriculture intensive avec un chiffre issu de l'exploitation des données cartographiques SIGALE de l'ordre de 77 % du territoire. À chaque fois, nous comparons ce type de valeur avec le niveau national qui, sur ce thème, est de 60 %. Pour les espaces artificialisés, nous sommes à 13,5 % du territoire à comparer avec 5,1 % au niveau national. Ensuite, pour les milieux naturels et les forêts, il y a des discussions, mais c'est précis à quelques pourcentages près. Ceux-ci représentent environ 9 % du territoire régional à comparer aux 4,34 % au niveau national. Nous avons donc du monde dans cette région, et par la force des choses, des pressions.

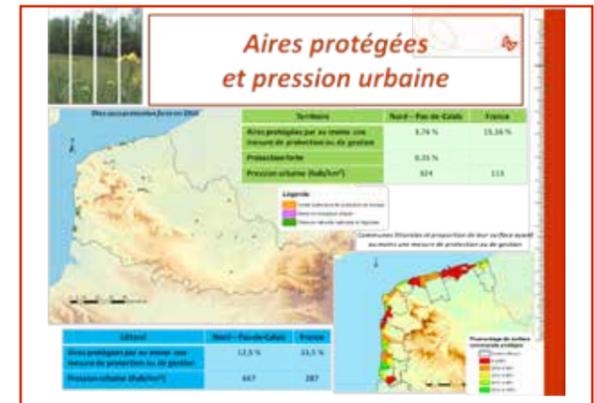


J'ai tenu à vous montrer ce schéma qui est excellent parce qu'il fait la parfaite synthèse de l'évolution de la situation régionale. Vous avez sous les yeux une évolution, en hectares par an, des modifications de l'affectation des sols.

« Le premier constat est une perte très importante de territoires agricoles au profit des territoires artificialisés. C'est de l'ordre de 1 021 hectares par an, ce qui est énorme. »

Ensuite, la deuxième grande flèche concerne 569 hectares de terres agricoles qui évoluent en forêts et en milieux semi-naturels, ce qui pose question. Nous pouvons interpréter cela, soit par des plantations de peupleraies dans les prairies, soit par des phénomènes de déprise agricole où il est constaté que la nature, petit à petit, reprend ses droits.

Cela dit, 569 hectares par an, c'est beaucoup. Il y a probablement d'autres phénomènes importants qui méritent d'être creusés. L'explication, pour ces 1 021 hectares perdus, est probabiliste : la probabilité de voir des territoires agricoles s'urbaniser est à minima 7 fois plus importante que pour les milieux naturels. Lorsqu'un projet émerge dans des secteurs périurbains, ce sont surtout les territoires agricoles qui sont concernés. Il est donc statistiquement « compréhensible » que nous ayons beaucoup plus de territoires agricoles détruits que de milieux naturels. On constate enfin une évolution des territoires artificialisés vers les forêts et les milieux naturels. Elle représente environ 23 hectares par an et correspondent essentiellement à des friches.

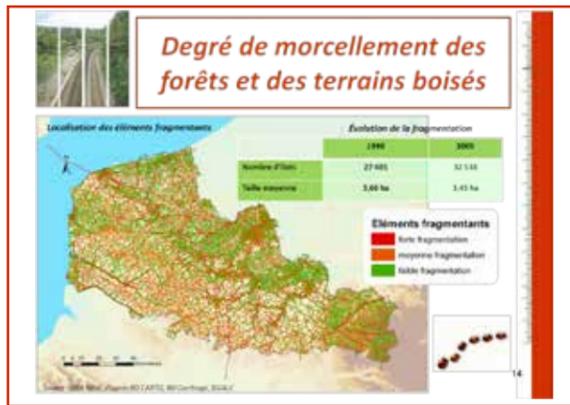


Concernant les aires protégées, nous sommes face à un paradoxe.

« Pour vous donner un ordre d'idée, la pression urbaine par habitant au kilomètre carré, en région Nord - Pas-de-Calais, est de 324 habitants ; à comparer au chiffre de 113 habitants au niveau national. C'est assez énorme. »

Paradoxalement, et malgré l'intensité des pressions inhérentes à cette situation, nous sommes dans une région où nous avons très peu de protections fortes. Comme cela a été évoqué tout à l'heure par Michel PASCAL, seulement 0,35 % du territoire régional fait l'objet de protections fortes. Je n'ai pas le chiffre pour la France entière, mais cela correspond environ à 1,1 % des objectifs de la SCAP. Pour les aires protégées concernées par au moins une mesure de gestion ou de protection, nous sommes à 3,76 % pour le Nord - Pas-de-Calais et 15,16 % pour la France. Là aussi, nous voyons l'écart que nous subissons.

Nous avons fait un petit focus sur la partie littorale. Nous atteignons tout de même, dans les communes littorales, une pression de 667 habitants au kilomètre carré à comparer avec la moyenne nationale sur les territoires littoraux qui est de 287 habitants au kilomètre carré. Pour vous donner un ordre d'idée, si nous comparons avec le littoral méditerranéen, celui-ci abrite 506 habitants au kilomètre carré. Cela veut dire que nous sommes dans une région où le taux d'urbanisation du littoral est nettement supérieur à celui de la région méditerranéenne. La Corse, par comparaison, a 50 habitants au kilomètre carré. Il est vrai qu'en Corse, ils ont une manière assez radicale de limiter l'urbanisation, si vous voyez ce que je veux dire...

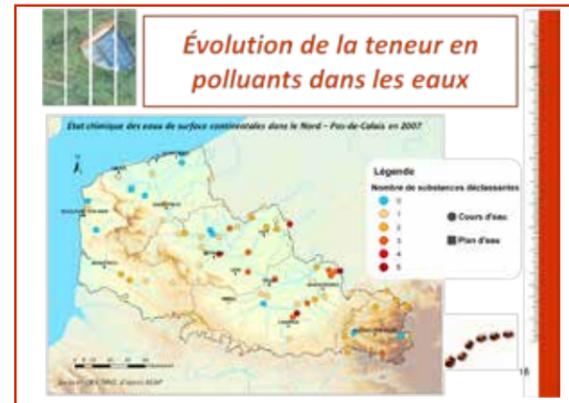


Nous sommes obligés de faire le pendant avec le degré de morcellement des forêts et des terrains boisés. Toujours grâce à l'outil SIGALE, nous sommes capables de calculer ce fractionnement et les différents îlots qu'il génère. Vous voyez là l'évolution entre 1990 et 2005. Nous sommes passés de 27 485 îlots à 32 538. Cela veut donc dire que nous sommes bien sur une tendance au morcellement du territoire et mathématiquement, la taille moyenne des cellules qui en résulte diminue. Elle a diminué de 3,66 hectares en 1990 à 3,45 hectares en 2005.



Quelque chose m'a étonné, car je l'ai découvert pour ma part, c'est le nombre de communes touchées par les événements de coulées boueuses. Nous sommes l'une des régions de France les plus concernées par ce phénomène. Il existe plusieurs raisons à cela. D'abord, les sols sont très fins. Ensuite, des modifications d'affectation des sols sont intervenues, notamment dans les têtes de bassin : des systèmes prairiaux ont été transformés en culture. Il en résulte que les limons sont à l'air libre et nous avons toutes les chances de les retrouver en bas du bassin versant. Avec l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols, les flux d'eau, au même moment et à précipitations égales, sont plus importants. Les coulées de boue vont rarement de bas en haut et selon Newton, cela va même plutôt dans l'autre sens. Le problème est qu'en bas, nous avons des cours d'eau avec leur biodiversité,

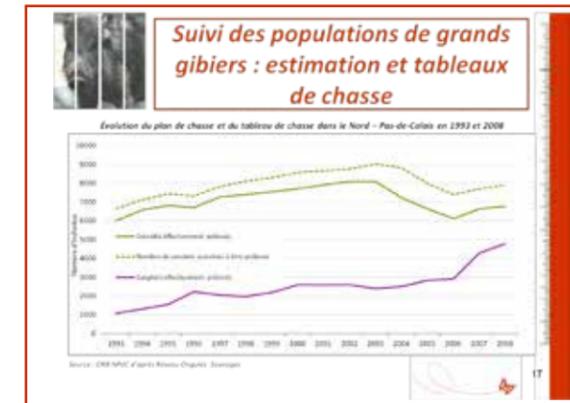
mais j'y reviendrai tout à l'heure. Vous comprenez qu'avec 46 % des communes de la région Nord - Pas-de-Calais concernées par ce phénomène, et compte tenu de son impact sur l'eau, cela n'est pas neutre en matière de biodiversité.



Voici une vue qui sera commentée tout à l'heure par Jean PRYGIEL. Cela représente le nombre de substances déclassantes de la qualité de l'eau. Je ne vais pas la commenter, mais simplement vous dire quelles sont les trois grandes particularités de la région sur le thème de l'eau. La première est que si demain nous luttons et que nous réussissons à réduire de façon significative ces pollutions, nous n'atteindrons pas le bon état des cours d'eau, parce que la particularité de la région est d'avoir des cours d'eau dont les débits d'étiage sont alimentés par les nappes. Cela veut dire que si la qualité de l'eau des nappes n'est pas correcte, celle des eaux superficielles ne le sera pas davantage. Il faut donc lutter contre les pollutions diffuses.

La deuxième particularité est que si nous arrivons à obtenir des résultats satisfaisants en matière de pollution diffuse, nous n'atteindrons toujours pas le bon état écologique des cours d'eau, même si nous obtenons la qualité de l'eau d'Evian. C'est parce que nos cours d'eau sont extrêmement artificialisés par les barrages, le bétonnage des berges, les rectifications des méandres, etc. Tout cela conduit à une homogénéisation et une banalisation des habitats, et donc de fait, à une banalisation de la vie dans les cours d'eau. Pour reconquérir la biodiversité dans nos cours d'eau, il faut agir à la fois sur la qualité des eaux superficielles et celles des rejets, sur la qualité des eaux souterraines et surtout, il faut améliorer l'hydrogéomorphologie des cours d'eau.

Faisons un petit focus sur les populations de grands gibiers.



Pourquoi est-ce que je vous montre ce graphique ? Je ne vais pas interpréter la partie qualitative, José GODIN est beaucoup plus compétent que moi. C'est simplement pour vous montrer que nous parvenons à obtenir des indicateurs de pression de la chasse. C'est rigoureux, nous avons les plans de chasse, nous savons quelles sont les espèces concernées, combien sont prévues dans les plans de chasse, combien ont été tirées et en plus de cela, l'information est particulièrement accessible. Nous avons voulu vérifier si la situation était la même avec la petite faune, notamment les petits Mammifères ou les Oiseaux et là, cela a été une surprise. Nous n'avons pas pu obtenir les informations souhaitées. Il est beaucoup plus difficile d'obtenir des informations sur ces catégories de gibier et pourtant, il s'agit de la même activité : la chasse. Ce sont des pistes de travail pour l'avenir. Comment pouvons-nous arriver à obtenir des informations homogènes d'un point de vue qualitatif et quantitatif sur le thème des prélèvements et de la régulation de la petite faune ?

Nous avons voulu faire un focus sur les zones humides et essayer de mesurer les pressions qu'elles subissent.



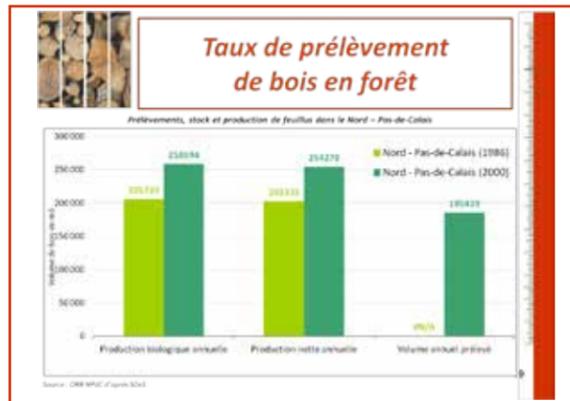
Pour ce faire, il faut regarder deux choses : les drainages et les destructions de zones humides, actions soumises dans les deux cas à déclarations dites « Loi sur l'eau ». La voie normale pour les connaître est de s'adresser aux services de l'État - services départementaux de police de l'eau -. Le premier constat est qu'en matière de drainages, le nombre d'autorisations dans le Nord - Pas-de-Calais est de zéro. Dans le département du Nord, c'est de l'ordre de 90 hectares mais uniquement en régime déclaratif.

Il y a des explications. Je pense que l'Observatoire doit le dire. D'abord, au niveau de la nomenclature « eau », la déclaration n'est obligatoire qu'à partir de 20 hectares, c'est-à-dire qu'un propriétaire drainant en dessous de 20 hectares n'est absolument pas tenu d'informer la police de l'eau. Ensuite, ce seuil s'applique par maître d'ouvrage : cela veut donc dire que si vous avez une multitude de propriétaires dans un bassin-versant, chacun peut drainer en dessous de 20 hectares sans avoir à informer la police de l'eau. C'est exactement la même chose pour les destructions de zones humides avec des seuils qui sont inférieurs. L'autre constat est que lorsque l'on a 90 hectares de drainage déclarés, on n'a aucune déclaration d'assèchement des zones humides. Tout se passe comme si on ne drainait que des terrains secs.

C'est très important, parce que cela veut dire que l'organisation juridique des atteintes aux zones humides ne permet pas aujourd'hui aux services départementaux de police de l'eau d'avoir une vision claire, nette et précise des pressions sur les zones humides. C'est comme si les services fiscaux, par exemple, taxaient avec de la TVA des biens au-dessus de 5 000 €. Il est évident que si vous regardez le montant de TVA perçue, cela ne reflétera absolument pas l'ensemble des ventes sur le territoire national, puisque nous ne connaissons que ce qui dépasse les 5 000 €. C'est simplement pour illustrer le propos.

« C'est une responsabilité de l'Observatoire, nous l'avions dit au début, de mettre en évidence un certain nombre de dysfonctionnements. Nous ne les jugeons pas, mais il est important de le dire. »

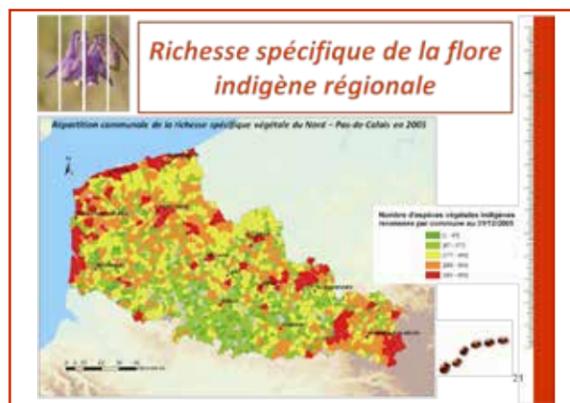
Concernant le taux de prélèvement des bois en forêt dans le Nord – Pas-de-Calais, vous avez en vert clair les productions naturelles (ce que la forêt produit en biomasse) en 1986, et en bleu foncé c'est en 2000.



Vous voyez que nous sommes en nette augmentation, c'est plutôt une bonne nouvelle pour la région. Nous sommes la région de France la moins forestière, ce qui justifie totalement le plan forêt de la région Nord - Pas-de-Calais ; mais sachez que les habitats forestiers d'un point de vue strictement quantitatif ne sont pas une préoccupation majeure. La tendance est plutôt à l'augmentation. Vous voyez également que le volume annuel prélevé à l'extrême droite est inférieur à la production, ce qui est aussi plutôt une bonne nouvelle.

Comment se porte la flore du Nord - Pas-de-Calais ?

Voici maintenant la partie flore. Pour la répartition communale de la richesse spécifique végétale, nous voyons très bien la richesse et l'importance du littoral pour la flore régionale en sus de quelques secteurs de parcs.

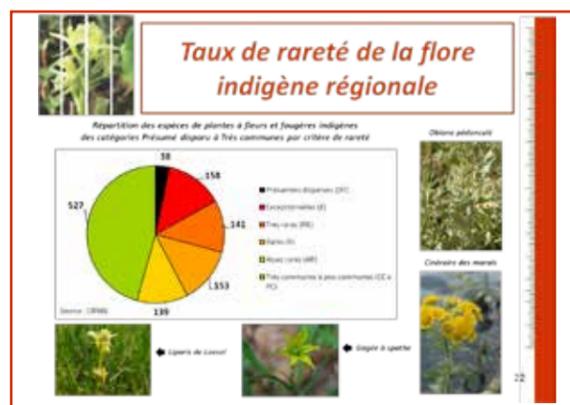


Nous reconnaissons les grands pôles de biodiversité : l'Audomarais, le secteur de la Scarpe et de l'Escaut et l'Avesnois. Vous voyez les chiffres. Par rapport à la France, nous sommes à un peu plus de 4 900

espèces si nous prenons les spermatophytes et les ptéridophytes. En région Nord - Pas-de-Calais, nous avons exactement 1 121 espèces végétales indigènes pour les plantes à graines, les spermatophytes, et 35 espèces pour les ptéridophytes.



Concernant le taux de rareté, vous voyez tout de suite que les espèces classées très communes à peu communes représentent moins de la moitié des espèces de la région Nord - Pas-de-Calais.



C'est d'une grande importance dans les bilans. J'ai demandé aux spécialistes d'expliquer cela. On nous explique que toutes les espèces qui auparavant étaient rares, très rares et exceptionnelles ont soit disparu, soit elles sont aujourd'hui dans des secteurs qui sont préservés. Nous avons donc une stabilisation des populations. À l'extrême, toutes les espèces qui autrefois étaient courantes, voire abondantes comme les orties ou le sureau, restent aujourd'hui courantes et abondantes. Le vrai problème, c'est tout ce que vous avez entre les deux.

« Ce schéma montre que nous assistons aujourd'hui à un effondrement de la nature ordinaire, c'est-à-dire que beaucoup d'espèces qui avant étaient considérées comme assez communes ou peu communes se sont effondrées. »

Nous avons cité deux exemples comme celui de la marguerite. Les prairies de fauche à marguerites ont quasiment disparu. À présent, c'est une espèce qui est surtout reléguée aux bords de route. L'autre exemple est le Bleuets, nous l'avons cité. Les personnes qui sont plus âgées que moi se souviennent certainement des champs où nous avons une multitude de Bleuets. Aujourd'hui, il ne reste plus que quelques pieds sauvages et il est au bord de l'extinction.

Vous voyez que c'est tout à fait inquiétant puisque nous avons moins de la moitié des espèces qui sont sans problème sur la région Nord - Pas-de-Calais. Par rapport à cette petite note de pessimisme, il ne faut pas oublier non plus que les habitants de la région Nord - Pas-de-Calais peuvent être fiers d'un certain nombre d'espèces. Je vais vous en montrer quatre :

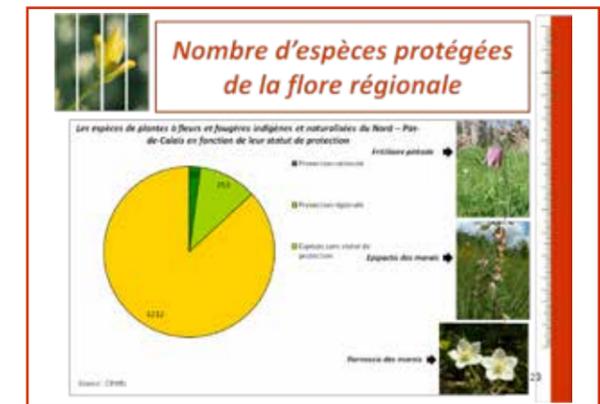
- **l'Obione pédonculé** existe dans quatre stations en France : quelques dizaines de pieds au Mont-Saint-Michel, plusieurs centaines de pieds dans la vallée de l'Authie, plusieurs centaines de milliers de pieds dans le secteur du Fort-Vert et nous dépassons le million de pieds dans le Platier d'Oye, ce qui est une grande fierté pour la région Nord - Pas-de-Calais ;

- **le Cinéraire des marais**, qui est une espèce considérée comme disparue pendant plus de 40 ans en France et redécouverte suite à des travaux sur le terrier de Rieulay entrepris par le Conseil Général du Nord sur les espaces ENS. Ce sont deux personnes présentes dans la salle, Vincent COHEZ et Guillaume LEMOINE, qui ont retrouvé cette espèce au terrier de Rieulay. Aujourd'hui, nous avons quelques populations pour cette espèce rarissime en France ;

- **la Gagée à spathe**, espèce emblématique. Nous comptons deux populations en France, l'une dans les Ardennes à côté du Chesne et l'autre à Feignies pas très loin de Maubeuge avec un arrêté de protection de biotope qui est en cours, merci Monsieur PASCAL ;

- **le Liparis de Loesel** : nous avons un plan national pour le Liparis. La région a une responsabilité majeure en faveur de cette espèce avec un gros travail d'Eden 62 et du Conseil Général du Pas-de-Calais qui gèrent une partie importante des populations présentes.

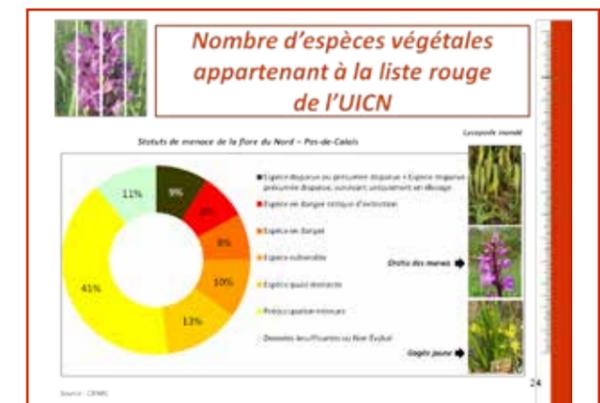
Nous avons 30 espèces qui bénéficient d'un statut de protection nationale, et 153 d'une protection régionale.



Je rappelle que cela a juridiquement le même poids ; et 1 212 espèces de plantes qui comprennent à la fois les indigènes et les espèces naturalisées sont sans protection.

Vous avez ensuite quelques photographies, notamment de la **Fritillaire pintade** qui est également une espèce déclarée disparue pendant des décennies, redécouverte dans la vallée de la Lys et pour laquelle nous avons des mesures de conservation. Je vous montre également de l'**Epipactis des marais** que nous trouvons dans les milieux dunaires de la région Nord - Pas-de-Calais, ainsi que la **Parnassie des marais**.

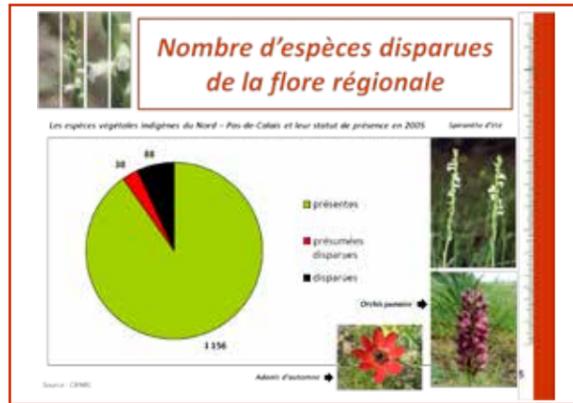
Concernant le nombre d'espèces végétales appartenant à la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature, nous allons retrouver la même logique par rapport aux indices de rareté.



Nous voyons que nous avons au moins la moitié des espèces qui posent problème et qui sont effectivement menacées. Ce graphique va changer. Aujourd'hui, les critères sont en cours de révision et nous venons surtout de terminer l'atlas floristique pour la région Nord - Pas-de-Calais. Cela veut dire que nous avons une pression d'inventaire importante ces dernières années et de fait, lorsque

l'on cherche, on trouve. Cela veut dire qu'un certain nombre d'espèces vont être dégradées d'une à deux classes en matière de menace et de rareté, ce qui est une bonne nouvelle puisque nous avons plus de mailles dans lesquelles elles ont été observées.

« Nous avons 88 espèces disparues et 38 présumées disparues. Pour faire simple, nous avons perdu 10 % de la flore de la région Nord - Pas-de-Calais depuis un siècle. »



Nous repartons des deux inventaires majeurs considérés comme exhaustifs. C'est l'inventaire de Masclaf pour le Pas-de-Calais de 1886 et l'inventaire de Godon de 1909 pour le département du Nord. C'est à partir de ces inventaires que nous comptabilisons les pertes en matière d'espèces.

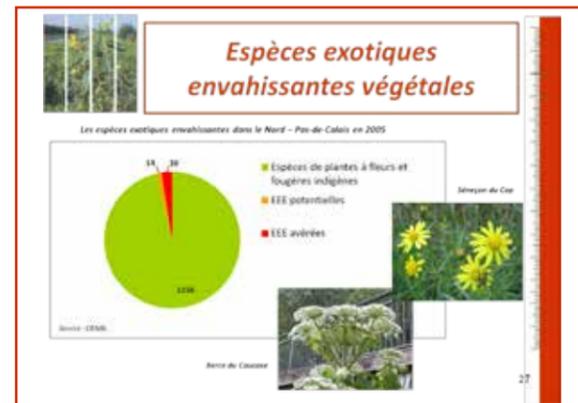
« Nous perdons, c'est le grand chiffre qu'il faut retenir, environ une espèce par an en région Nord - Pas-de-Calais depuis un siècle. »

Je vous ai montré les grandes catégories d'espèces disparues. Certaines sont des espèces associées aux cultures : les messicoles, et la situation est catastrophique. Je prends l'exemple des **Adonis**. Nous avons trois espèces d'**Adonis** et elles ont été éradiquées totalement. Nous avons aussi toutes les espèces à la fois caractéristiques de milieux humides et de sols oligotrophes. Beaucoup d'espèces qui ont disparu ne supportent pas les intrants et les excès d'azote. Evidemment, l'intensification de l'agriculture ne leur a pas été favorable. Vous avez l'exemple de l'**Orchis punaise** qui a disparu ou du **Spiranthe d'été**, éradiqué de notre région.

Concernant l'état de conservation des espèces végétales, vous avez deux cartes : la situation en 1850 et ensuite en 1990. Tout ce qui était à l'intérieur des terres a disparu sauf l'**Ache rampante** que nous parvenons à retrouver dans le secteur de Scarpe-Escaut ou dans Lille *intra-muros* : il y a une population pas loin de la citadelle. L'essentiel des populations restantes aujourd'hui est préservé. Nous n'attendons pas dans l'avenir des effondrements de cette population. En revanche, vis-à-vis de la Commission Européenne, nous sommes obligés de les considérer dans un état de conservation défavorable notamment au motif que nous n'arriverons pas à faire en sorte qu'elles retrouvent leur aire de répartition originelle. Tous les habitats dans lesquels elles étaient présentes à l'intérieur des terres ont été détruits. Nous avons peu d'espoir de les revoir dans leurs anciennes stations.



Concernant les espèces exotiques végétales envahissantes, nous avons trente espèces avérées en région Nord - Pas-de-Calais qui posent problèmes, et quatorze qui sont potentielles.



Les espèces potentielles sont des espèces naturalisées pour lesquelles nous savons qu'il y a des problèmes ailleurs que dans la région Nord - Pas-de-Calais et qui sont donc à surveiller. Ce sont des critères essentiellement locaux. Là aussi, cela va changer puisque des travaux nationaux sont en

cours pour homogénéiser ce que nous entendons par espèces exotiques envahissantes.

La **Berce du Caucase** est une espèce exotique envahissante. Plusieurs choses sont à retenir. Nous ne rencontrons pas en région les mêmes problèmes que dans le sud-ouest de la France, par exemple, ou plus proche de nous, en Picardie. Je prends l'exemple de la **Berce du Caucase** puisque nous avons des vallées complètement infestées en Picardie. Ici, nous n'avons pas ces phénomènes. Ce qui est important, c'est que nous n'avons pas perdu des espèces indigènes du seul fait des espèces invasives en région Nord - Pas-de-Calais. Il y a aussi une très grande réactivité des gestionnaires d'espaces qui les enlèvent très vite lorsqu'elles sont observées.

Enfin, la plupart des espèces exotiques végétales envahissantes sont des espèces de milieux plus ou moins rudéralisés ou perturbés. C'est une caractéristique. Il suffit d'aller sur l'autoroute entre Valenciennes et Lille à la fin de l'été pour remarquer que les bords de routes sont de couleur jaune. C'est le **Séneçon du Cap**, qui s'étend avec des centaines de millions de pieds à son actif. C'est un milieu qui a été modifié.



Pour les zones humides, nous avons noté quelques problèmes, cependant beaucoup moins graves qu'en Picardie ou que dans le sud-est de la France. Néanmoins, nous avons eu des incidents avec trois espèces :

- les deux espèces de Jussie : la **Jussie à grandes fleurs** notamment dans le secteur du nord des Flandres et le canal de la Haute-Colme, où il y a eu des infestations sur plusieurs kilomètres qui ont posé de gros problèmes aux gestionnaires, et la **Jussie rampante** qui a envahi notamment le canal de Roubaix ;

- l'**Hydrocotyle fausse renoncule** : nous allons le retrouver sur certains secteurs, je n'ai pas la carte, mais à Haverskerque par exemple ou en aval de Saint-Amand au niveau des cours d'eau. C'est extrêmement résistant.

Au Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais, nous avons un bout de Jussie. Nous l'avons laissé sur le parking pendant six mois, nous vous l'avons d'ailleurs écrit, sur le goudron, et six mois après, c'était encore vivant. Cela vous donne une idée de l'incroyable vitalité de ces espèces.

Nous ne pouvons pas parler de biodiversité sans évoquer les espèces cultivées. Nous avons un patrimoine certain par rapport à ces espèces.

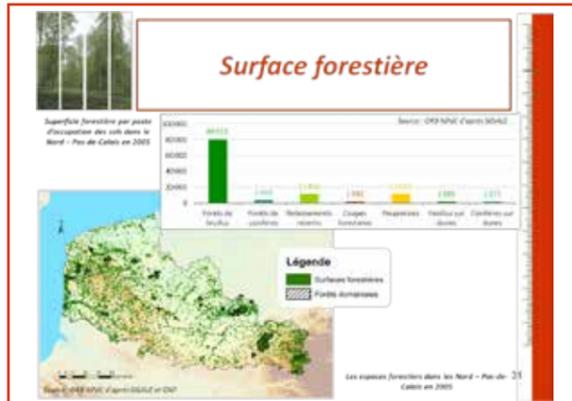


En région, nous avons 51 variétés de pommiers, 19 de poiriers, 11 de cerisiers, 9 de pruniers, 14 de légumes et 1 plante médicinale. Ces espèces sont suivies par le Centre régional des ressources génétiques, qui dépend d'ENRX – Espaces Naturels Régionaux. D'ailleurs, le Conservatoire botanique national de Bailleul travaille également avec cet établissement pour conserver les graines de ces espèces. Il ne faut pas les oublier. On dit aussi que les éléments anthropiques font partie de la biodiversité ; ceci en est un exemple.

Les surfaces des pelouses sèches sont ridicules. Les milieux les plus menacés dans la région Nord - Pas-de-Calais sont les pelouses sèches et surtout les pelouses silicoles. Nous sommes sur quelques dizaines d'hectares au maximum. Du fait essentiellement de la fermeture des milieux, nous sommes dans une région où les évolutions climatiques sont défavorables à ces pelouses. Le mot d'ordre est que les pouvoirs publics doivent faire très attention à ces habitats qui sont extrêmement rares et menacés. Si nous n'y prenons pas garde, nous allons les perdre, ainsi que les espèces associées à ces habitats. Voici la répartition des pelouses sèches.



Je ne reviens pas sur les surfaces forestières. Elles sont plutôt en augmentation et représentent environ 8 à 9 %. Nous y retrouvons le Frêne, le Hêtre, le Chêne pédonculé et les peupleraies. Nous sommes une région où nous avons beaucoup de Peupliers, à savoir 11 524 hectares. Les taillis sont en nette augmentation du fait de la déprise agricole. Petit à petit, les végétations ligneuses prennent le pas, notamment au détriment des milieux ouverts que je viens d'évoquer.



La brochure reprend en détail l'ensemble des éléments présentés ici.



Laurent NAVEZ,
Journaliste, animateur de la Journée de l'Observatoire

Je vous rappelle que cette brochure vous sera remise tout à l'heure. Je vous remercie, Jean-Marc VALET. Parmi les chiffres à retenir, celui qui est le plus inquiétant est que nous perdons en moyenne une espèce végétale par an dans la région, et ce depuis un siècle. Globalement, cela représente 10 % du total des espèces végétales que nous avons perdues. Un quart de la flore est menacé à court et moyen terme et quasiment la moitié à long terme avec l'effondrement de la nature ordinaire. C'est aussi une grande révélation de cette année de travail, sachant que ce qui est rare se maintient, parce que c'est protégé. C'est l'une des grandes conclusions des objectifs de l'Observatoire : mettre en évidence les menaces qui pèsent sur les espèces dites « communes ».

Je passe la parole à Jean PRYGIEL, chef du service « écologie du milieu » à l'Agence de l'eau Artois-Picardie. A présent, nous allons parler de l'état de l'eau et des milieux humides.



Et concernant l'eau et les milieux humides, où en sommes-nous ?

Jean PRYGIEL,
 Chef du service « écologie du milieu » à l'Agence de l'eau Artois-Picardie

J'ai 10 minutes, ce qui est très court, et ce qui m'oblige à un exercice de sélection. Il y a des choses que j'ai oubliées et d'autres que j'ai conservées parce que j'ai un certain favoritisme pour ces sujets. Cela m'a surtout obligé à faire un exercice de synthèse. Ce n'est pas toujours facile, mais comme cela a été dit, beaucoup d'informations sont dans la brochure. Je vous y renvoie donc très volontiers.

Sur les masses d'eau côtières ou de transition, le premier exercice a été fait dans les années 2004 et 2005 avec un état des lieux. Le littoral du Nord - Pas-de-Calais est constitué de huit masses d'eau, dont cinq masses d'eau naturelles que l'on appelle masses d'eau côtières, et trois masses d'eau de transition qui sont les ports de Dunkerque, Calais et Boulogne-sur-Mer. Nous nous apercevons finalement que selon les experts et les données existantes, aucune de ces masses d'eau ne pourrait atteindre le bon potentiel en 2015. Nous verrons où nous en sommes tout à l'heure.

Masses d'eau côtières et de transition

- État des lieux 2005**
 5 masses d'eau côtières
 3 masses d'eau de transition
 → Aucune en bon état/potentiel en 2015
- Coquillages**
 Légère dégradation bactériologique entre 2000 et 2009 sur Berck, Wimereux et Blanc Nez mais pas de contaminations métalliques avérées observées
- Algues**
 Blooms récurrents de *Phaeocystis* mais pas de problèmes liés aux algues toxiques
- Quoi de neuf en 2011 ?**
 État chimique bon sauf TBT (port de Dunkerque) et méthylmercure dans le biote
 - Bon état pour les invertébrés, les macroalgues, l'azote, la température, la transparence et la salinité
 - Descripteurs attendus pour le phosphore et l'oxygène
 - Phytoplancton déclassant (chlo et densités cellulaires)
- Non atteinte des objectifs de bon état 2015 pour le littoral mer du Nord

Concernant la qualité bactériologique des coquillages, entre 2008 et 2009, nous avons une légère dégradation sur certains secteurs. La situation n'a pas évolué ces dernières années. Pour ce qui est des algues, tout le monde sait qu'il existe des blooms récurrents de *Phaeocystis*, ces fameuses mousses que l'on observe sur le littoral au printemps. Nous en observons régulièrement toutes les années avec des amplitudes plus ou moins élevées, mais de toute façon, cela est récurrent et va durer encore un certain temps.

Entre 2005 et 2011, une surveillance a été mise en œuvre aussi bien sur la chimie et la biologie que sur les morphologies. Les nouvelles sont plutôt bonnes. Concernant l'état chimique, la grande surprise est que nous nous sommes aperçus que tout est bon à quelques exceptions près, notamment le Tributylétain dans le port de Dunkerque et le Méthylmercure dans les moules. Ce n'est pas tellement une surprise, le mercure s'accumule facilement.

Une remarque : nous faisons cela sur de l'eau filtrée. Cela peut expliquer pourquoi nous ne trouvons pas grand-chose, surtout en matière de pesticides. En tout cas, d'un point de vue réglementaire, c'est correct.

Concernant les invertébrés, il n'y a pas de problème particulier. L'état est bon même s'il y a quelques fluctuations. Pour les macro-algues, cela se passe plutôt bien même s'il existe des signes de menace, notamment sur les champs d'algues du côté d'Ambleteuse. S'agissant des paramètres physico-

chimiques et chimiques, notamment la température, la transparence et la salinité, nous n'avons rien à signaler. Concernant les nutriments, nous avons une assez bonne nouvelle : nous sommes plutôt bas pour l'azote. En revanche, pour le phosphore, nous attendons toujours un descripteur afin de pouvoir le qualifier. Pour le phytoplancton, c'est là que le bât blesse, c'est un peu notre facteur déclassant.

Concernant la superficie des zones humides d'importance majeure, 152 de ces zones existent au niveau national et 4 en Artois-Picardie : la Scarpe et l'Escaut, Canche, l'Authie et Sensée.

Superficie des zones humides d'importance majeure

- 152 ZH d'importance majeure reconnues au niveau national dont 4 en Nord - Pas-de-Calais : ZH de la Scarpe et de l'Escaut, vallée de la Sensée, bassin de l'Authie et marais associés, bassin de la Canche et marais associés
- 70% de ces ZH bénéficient au moins d'un dispositif de protection au niveau national contre 76% à l'échelle régionale
- Sur les 43.963 ha de ZH d'importance majeure en Région, 10.545 ha ne bénéficient d'aucune mesure de protection
- Liste non exhaustive (ZH représentatives des différents types présents en France)
- autres référentiels possibles :
 - Milieux à composante humide (MCH)
 - Zones à dominante humide (ZDH)
- Enjeu essentiel : 1/3 des 122 espèces naturelles disparues sont associées à la dégradation ou à la disparition des ZH

« 70 % de ces zones au niveau national bénéficient d'au moins un dispositif de protection. Chez nous, cela représente 76 %, soit mieux que la moyenne nationale. Il reste tout de même près de 10 000 hectares ne bénéficiant pas de mesure de protection. »

Je signale que ce n'est pas représentatif de ce qui existe dans le bassin, puisque les quatre zones citées tout à l'heure sont représentatives des types présents en France. Vous avez par exemple noté que l'Audomarois ne figure pas dans cette liste. En revanche, il figure dans d'autres listes. Il existe d'autres référentiels auxquels on peut se référer. C'est notamment les milieux à composante humide de l'Observatoire des zones humides et les zones à dominante humide de l'Agence de l'eau qui donnent des pourcentages et des superficies plus importantes que celles données au niveau national.

Au-delà des chiffres, ce qu'il faut garder en tête, c'est que les zones humides sont d'une importance extrême, compte tenu des services écosystémiques qu'elles rendent, de l'écologie et des espèces qui y sont présentes.

« Ce que nous pouvons citer, c'est qu'un tiers des 122 espèces naturelles disparues sont associées à la disparition ou à la dégradation des zones humides, ce qui justifie amplement les mesures de restauration et de protection de ces zones. »

Concernant la teneur en polluants dans les eaux, Jean-Marc VALET en a parlé très rapidement tout à l'heure, c'est une surveillance qui a été mise en place en 2007 avec les nouvelles règles et directives-cadres.

Evolution de la teneur en polluants dans les eaux

- Données 2007
- 73 stations (12 mesures/an)
- 41 substances
- Plus de 3000 analyses
- NQE max et NQE MA (directive file 2008)
- Quoi de neuf en 2011 ?**
 HAP : origine diffuse et atmosphérique sans lien direct avec la politique de l'eau
 → dérogation de délai 2027
 Diuron interdit fin 2008
 → occurrences et concentrations en baisse Isoproturon, Lindane
 → pas d'évolution significative Nonylphénols
 → pas d'évolution par rapport à 2007. Occurrence en zone urbaine mais sur des stations différentes

Cela concerne 73 stations sur lesquelles nous faisons 12 analyses par an avec 41 substances de l'état chimique, plus d'autres substances de l'état écologique. Sur l'année, cette surveillance représente plus de 3 000 analyses et quasiment 1 M€. Ce n'est pas rien. Les seuils sont fixés par des directives, notamment une directive de 2008 donnant des NQE (normes de qualité environnementale) maximales et une moyenne annuelle à ne pas dépasser.

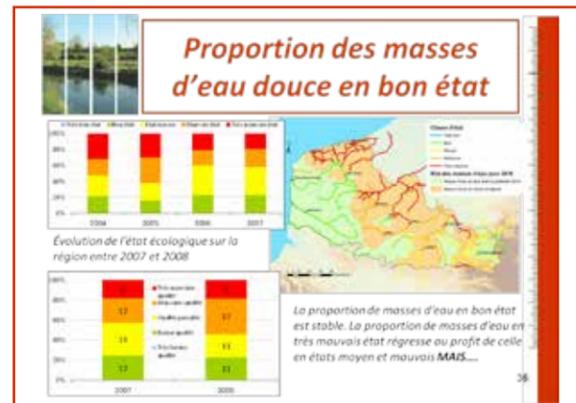
Vous avez là une illustration pour l'année 2007 de la qualité chimique. Nous avons des problèmes, nous retrouvons des polluants assez régulièrement sur l'ensemble des stations, notamment dans les zones urbanisées. Vous avez les inévitables HAP (Hydrocarbure aromatique polycyclique), qui sont plutôt d'origine diffuse, atmosphérique, et sur lesquels nous ne pouvons pas faire grand-chose d'un point de vue politique de l'eau. Cela justifie, par exemple, une dérogation de délai pour 2027. Il y aura peut-être des dérogations d'objectifs, mais pour l'instant, nous en sommes là.

Nous avons également quelques problèmes avec des pesticides, notamment le Diuron et l'Isoproturon, ainsi qu'avec le Lindane. Le Diuron est interdit depuis fin 2008 et nous voyons les concentrations baisser sensiblement. Cela nous rassure un peu, nous allons peut-être pouvoir ne plus le suivre.

L'isoproturon et le Lindane sont des substances utilisées en agriculture. Nous continuons à les retrouver, il n'y a pas d'évolution significative. Bien que le Lindane soit interdit, nous le retrouvons, car il existe d'autres utilisations, notamment en produits vétérinaires. Les Nonylphénols – nous sommes plutôt dans les substances d'origine industrielle –, sont des détergents. Nous les trouvons par-ci par-là à des concentrations pas toujours élevées, souvent très faibles et à la limite du seuil. C'est très aléatoire, mais nous en trouvons tout de même assez fréquemment. Depuis 2007, sur les détergents, nous n'observons pas d'évolution particulière.

Vous avez peut-être remarqué que je n'ai cité aucun métal, ce qui peut paraître surprenant dans la région. Là encore, il faut savoir que ces analyses sont faites sur une eau filtrée. Nous ne trouvons déjà pas grand-chose sur une eau brute, la plupart du temps. Sur une eau filtrée, nous en trouvons donc encore moins. Cela dit, la réglementation risque de changer. Nous allons certainement devoir passer à d'autres supports comme le biote et les sédiments et là, cela risque de changer.

Concernant la proportion des masses d'eau douce en bon état, vous avez un graphique qui vous fait l'historique des proportions de masses d'eau en différents états depuis 2004, l'année où cela a démarré.



Ce que nous pouvons constater de façon très grossière, c'est que le nombre de masses d'eau en bon état - en vert sur le schéma -, c'est l'objectif qui nous est fixé, évolue assez peu. Nous restons toujours à peu près au même niveau.

« La bonne nouvelle est que les masses d'eau en très mauvais état ont tendance à régresser, mais c'est plutôt au profit des masses d'eau en état moyen et médiocre. »

Nous avons encore beaucoup de progrès à faire. Ce qui est rassurant, c'est de savoir qu'une bonne partie des masses d'eau se trouve à la limite du jaune et du vert. Il ne faudra peut-être pas grand-chose pour les faire passer dans le bon état, ce qui va certainement nous arranger.

J'ai mis à disposition une carte de l'état des masses d'eau de surface pour 2008 et 2009.



C'est une période de deux ans car les règles d'évaluation font qu'à présent, nous travaillons sur des périodes flottantes de deux ans. Nous aurions dû faire 2005 et 2006, 2006 et 2007 et là, nous en sommes à 2008 et 2009. C'est un changement par rapport à ce que nous avons vu précédemment. Les référentiels peuvent changer. Lorsque l'on a un Observatoire avec une évolution, on regarde sur le long terme. Il faut faire attention au changement possible de référentiel. Nous pouvons citer plusieurs évolutions possibles :

- les seuils qui risquent de changer pour certaines substances ;
- des nouveaux indices suite à de nouvelles substances qui apparaissent comme des hormones ;
- en biologie, des indices ont changé. Adieu l'IBGN et bonjour le protocole « invertébrés » ; il faudra donc faire attention à cela ;
- des indices que nous ne suivions pas auparavant et que nous suivons aujourd'hui sont en cours de développement : ce sont les macrophytes ;
- des indices mis en place à partir de 2012 et qui n'existaient pas : c'est le phytoplancton.

Beaucoup de choses vont certainement changer, et il est probable que les règles d'agrégation évoluent puisque des éléments de qualité sont rajoutés. Il faut faire très attention, et lorsque nous ferons une évolution sur le long terme, il faudra bien garder en tête ces références et ces référentiels.

Il faut également veiller à l'opposition qu'il peut y avoir entre les cours d'eau, les plans d'eau et les masses d'eau. Les masses d'eau sont des entités

bien définies avec des stations d'évaluation, et le cours d'eau est parfois qualifié à partir de plusieurs stations. Nous pouvons très bien avoir une différence d'état entre le cours d'eau et la masse d'eau. Ce sont peut-être des subtilités de langage, mais c'est quelquefois important.

Un autre indicateur est « le volume des prélèvements en eau par secteur ». Ce qu'il est intéressant de noter, c'est que le Nord - Pas-de-Calais a une situation complètement différente du niveau national.

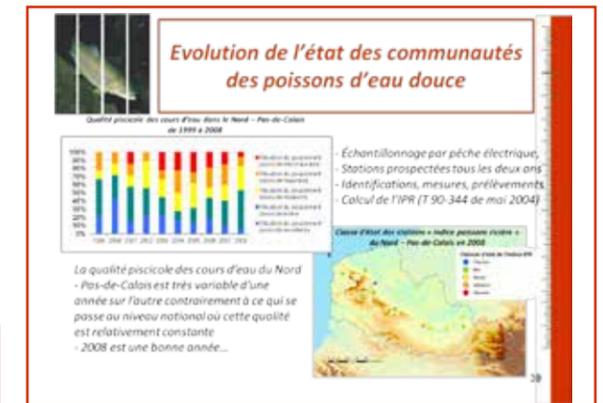


Si nous prenons par exemple l'origine des prélèvements en eau, dans la région Nord - Pas-de-Calais, 70 % des prélèvements sont faits à partir d'eaux souterraines et les 30 % restant à partir d'eaux de surface. Au niveau national, c'est l'inverse, à savoir 80 % à partir d'eaux de surface et 20 % d'eaux souterraines. Si nous regardons la répartition des prélèvements selon les usages, là encore, nous nous détachons très sensiblement du niveau national, puisque ce qui prédomine chez nous, ce sont les usages domestiques et industriels ; l'énergie étant presque marginale, ainsi que l'agriculture. Au niveau national, c'est le contraire.

Nous pouvons avoir un problème de qualité dans la mesure où nous avons de fortes pressions avec une forte densité industrielle, urbaine et agricole. Nous avons également un problème de quantité même s'il est moindre ici par rapport à certaines régions. Nous avons donc un double problème : la qualité et la quantité. Tout cela a un impact sur le débit des cours d'eau, sur les habitats et forcément sur la biodiversité.

Concernant l'évolution de l'état des communautés de Poissons d'eau douce, c'est également quelque chose qui nous distingue du niveau national. Lorsque nous regardons l'évolution du graphique depuis 1999, nous nous apercevons qu'il y a une énorme variabilité. Ce qui est bien, c'est qu'en 2008, la dernière année pour laquelle nous disposons d'informations validées, c'est plutôt

bon. En revanche, nous n'avons pas de stabilité, contrairement au niveau national.



L'évolution des communautés de Poissons se fait selon des protocoles normalisés. Ce sont des indices qui entrent dans l'évaluation de l'état écologique. Vous avez quelques informations là-dessus. Telles sont les toutes dernières données 2008-2009. Là encore, nous travaillons sur deux années puisque l'ensemble des prélèvements et des observations sur les Poissons se fait sur deux ans (la moitié chaque année), ce qui explique que cette carte soit un peu plus chargée que la carte précédente, en termes de densité de points. L'indice utilisé est pour l'instant l'Indice Poissons rivière (IPR). On nous annonce un IPR plus, car il y aura plus de choses dans cet indice, en particulier les nouvelles métriques, et donc des nouveaux sous-indices comme « Poissons migrateurs » ou encore des classes de taille. Cela risque de changer sensiblement les évaluations. Il faudra en tenir compte.

Nous aurons également l'intégration d'une typologie « amont/aval », sachant que les populations piscicoles ne sont pas les mêmes dans les hauts bassins versants et dans les secteurs plutôt bas. Nous aurons vraisemblablement des modifications des seuils de classe. Ce n'est pas pour tout de suite car des tests sont en cours, on nous annonce cela pour 2012-2013.



Laurent NAVEZ,

Journaliste, animateur de la Journée de l'Observatoire

Je vous remercie, Jean PRYGIEL. L'élément important à retenir est la disparition d'un tiers des espèces dans la région, qui serait liée à la disparition des zones humides. Nous comprenons l'importance de la préservation de ces zones, ainsi que le double problème à la fois de quantité et de qualité qui concerne l'eau dans la région.

À présent, nous passons à la faune. Nous savons que le rythme de disparition des espèces à l'échelle mondiale s'est sensiblement accentué. Qu'en est-il aujourd'hui dans la région ? Quelles sont les conséquences des activités humaines, de la destruction des habitats et de la pollution ?

Là aussi, le bilan est contrasté et nous avons des inquiétudes fortes. Nous allons voir le détail avec José GODIN, Président du GON (Groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais).

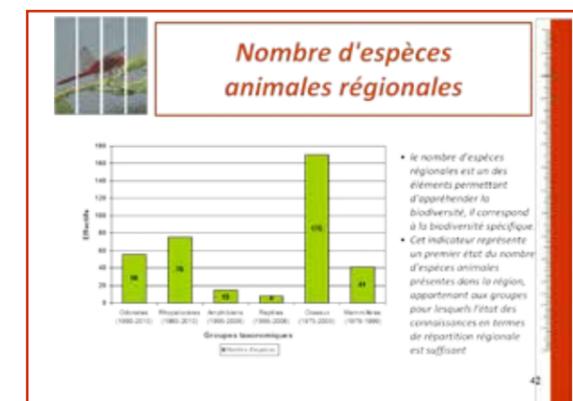


Du côté de la faune de notre région, quelle est la situation ?

José GODIN,

Président du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais (GON).

Afin d'être court et précis, j'ai choisi de vous présenter l'état de la faune régionale en quelques chiffres. Concernant le nombre d'espèces animales régionales, vous voyez sur ce graphique qu'il n'y a pas beaucoup de groupes : les Odonates, les Rhopalocères, les Amphibiens, les Reptiles, les Oiseaux et les Mammifères.



Ce nombre d'espèces est un élément important qui permet d'appréhender une partie de la biodiversité que l'on appelle la biodiversité spécifique. Malheureusement, nous ne connaissons pas tout. C'est un indicateur qui ne représente qu'un premier état du nombre d'espèces animales présentes dans la région.

Celles citées là sont les groupes les plus connus en termes de répartition régionale, d'écologie. Il s'agit d'espèces ayant fait l'objet d'inventaires et de préparation ou de réalisation d'atlas. Nous connaissons la répartition de ces espèces au moins dans une maille de 10 kilomètres carrés. Nous avons 56 espèces d'Odonates, 76 de papillons Rhopalocères, 15 Amphibiens, 8 Reptiles, 170 Oiseaux et 41 Mammifères.

Ce que vous pouvez également remarquer, c'est que les périodes d'études indiquées en dessous des noms des groupes ne sont pas les mêmes. C'est l'une des choses qu'a expliquée tout à l'heure Lou DENGREVILLE : nous avons une méthodologie et des tranches de temps pendant lesquelles nous faisons ces inventaires. Nous donnons donc les chiffres correspondant à ces tranches de temps.

Concernant les espèces disparues, vous voyez que pour les mêmes tranches de temps et les mêmes groupes, cet indice est inquiétant. 7,6 % de la faune appartiennent à ces groupes taxonomiques disparus dans un passé relativement récent - depuis 1900 à peu près. Certains groupes sont beaucoup plus affectés que les autres, ce sont :

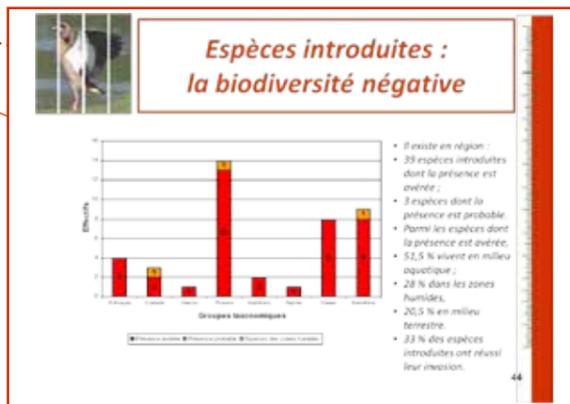
- les Reptiles : 20 % ont disparu ;
- les Rhopalocères : 18,3 % ont disparu ;
- les Amphibiens : 11,7 % ont disparu.



Le chiffre le plus inquiétant concerne les Reptiles : il n'y en a pas beaucoup. Lorsque nous en avons deux qui disparaissent parmi les huit qui existaient avant,

cela fait un certain pourcentage, mais cela fait tout de même deux espèces disparues. Je vous rassure, dans les deux, l'une vient d'être retrouvée. Elle ne figure pas dans ce graphique car c'est récent.

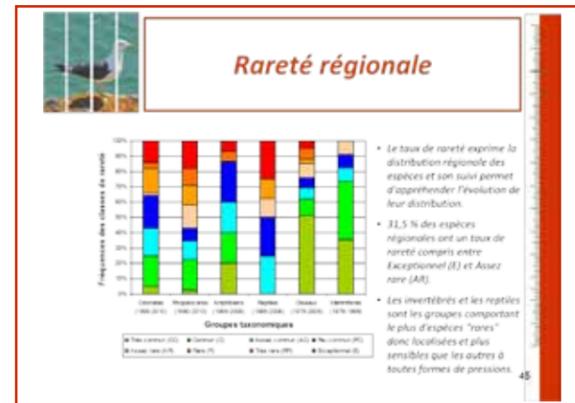
Les espèces introduites, que l'on pourrait appeler « biodiversité négative », sont au nombre de 39 en région. Leur présence est avérée. Pour trois autres espèces, la présence est probable, c'est-à-dire que l'espèce existe dans la région, mais soit en captivité, soit en élevage et il n'est pas de tout impossible que des individus s'échappent ou se soient déjà échappés. Vous pouvez remarquer qu'il y a énormément de Poissons parmi les espèces introduites (13 espèces).



Parmi les espèces dont la présence est avérée, 51,5 % vivent en milieu aquatique, 28 % dans les zones humides et 20,5 % en milieu terrestre. Cela veut dire que les zones humides et les milieux aquatiques nécessitent une attention et une protection fortes. Ces espèces peuvent entrer en concurrence avec les espèces indigènes. Parmi toutes ces espèces, 33 % ont réussi leur invasion puisqu'elles occupent toute la région. Pour certaines espèces, nous sommes convaincus qu'elles resteront régionalement des espèces introduites, mais ne deviendront jamais des espèces invasives.

Je vais prendre l'exemple d'une espèce peu appréciée : la Tortue de Floride. Elle a essayé deux fois de se reproduire dans la région sans succès à notre connaissance. Il n'y a plus de tortue aquatique ou palustre indigène. La Tortue de Floride n'entre donc pas en concurrence avec une autre espèce, et elle ne fait pas particulièrement de dégâts. Elle ne persistera dans la région que si nous continuons à introduire des tortues, parce que même si elle se reproduisait, compte tenu des températures ici (le sexe étant déterminé par la température), il n'y aurait que des mâles. Il est donc difficile de se reproduire quand il n'y a que des mâles ! Le problème risque de se régler puisqu'un arrêté interdit l'introduction de cette espèce dans le milieu naturel.

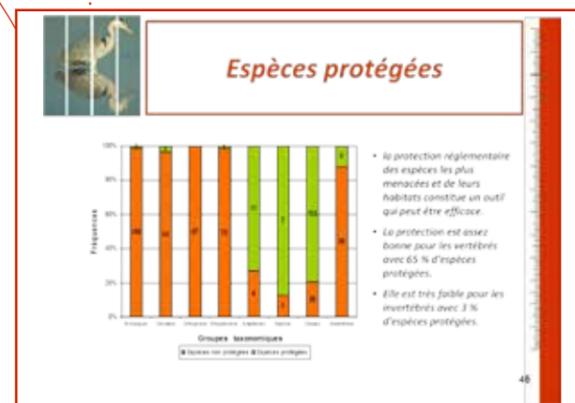
Le taux de rareté exprime la distribution régionale des espèces, et son suivi permet d'appréhender l'évolution de la distribution.



« 31,5 % des espèces régionales ont un taux de rareté compris entre « exceptionnel » et « assez rare ». Il n'y a donc pas beaucoup d'espèces dites « communes ». »

Les invertébrés et les Reptiles sont les groupes comportant le plus d'espèces rares au sens large. Celles-ci sont le plus souvent localisées. Ce sont donc elles qui seront les plus sensibles à toutes les formes de pression ou de pollution.

En ce qui concerne les espèces protégées, les résultats sont surprenants.

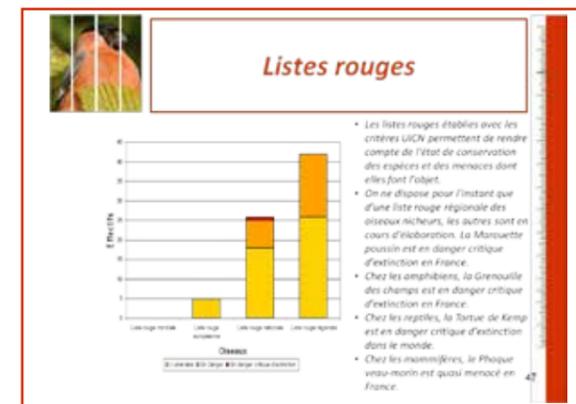


La protection réglementaire des espèces les plus menacées et de leurs habitats constitue un outil qui peut être efficace à deux conditions. La première est d'appliquer les règlements, et la deuxième est de ne pas apporter trop de dérogations. Je suis bien placé pour savoir que l'on demande souvent des dérogations.

« La protection est assez bonne pour les vertébrés. 65 % des espèces de vertébrés sont protégées. Pour les invertébrés, c'est la catastrophe. Il n'y a que 3 % d'espèces protégées, et il s'agit toujours d'une protection nationale. »

Dans la région, nous n'avons pas de liste d'espèces animales protégées régionalement et il serait bien d'en faire une.

Les listes rouges sont établies avec les critères de l'UICN. Cela rend compte de l'état de conservation des espèces et des menaces dont elles font l'objet. Il existe des listes rouges mondiales, européennes, nationales et régionales. Pour l'instant, la seule liste rouge régionale établie avec les critères UICN est la liste rouge des Oiseaux nicheurs, mais elle est déjà assez ancienne. D'autres listes sont en cours d'élaboration pour le Nord – Pas-de-Calais.

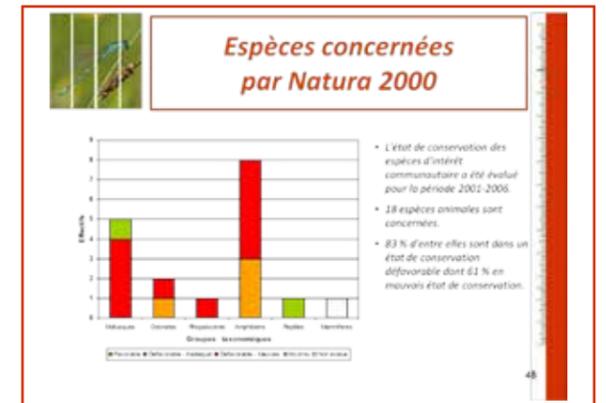


La Marouette pousin figure parmi les Oiseaux nicheurs présents dans la région. Elle est en danger critique d'extinction en France. Pour les autres espèces, les listes sont en préparation. J'ai retenu parmi les espèces, celles qui figuraient sur d'autres listes régionales. Par exemple, la Grenouille des champs est également en danger critique d'extinction en France et nous avons une lourde responsabilité puisque l'une des deux sous-populations du Nord - Pas-de-Calais et d'Alsace doit être surveillée de très près.

Chez les Reptiles, nous n'avons pas de très grande responsabilité. La Tortue de Kemp est en danger d'extinction dans le monde, mais nous n'avons qu'une donnée de Tortue de Kemp observée dans la région, après qu'elle ait été capturée par hasard dans un filet de pêcheur au large de Dunkerque. Elle a fini au centre de La Rochelle et est ensuite repartie dans un habitat mieux approprié. Chez les

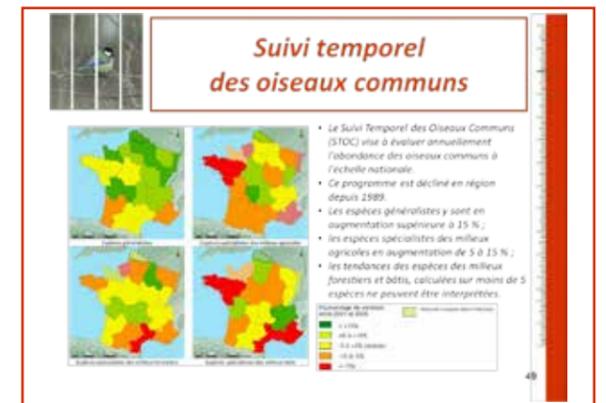
Mammifères, le Phoque veau-marin est quasiment menacé en France. Nous avons une population dans la région, sur notre littoral.

Ensuite, certaines espèces sont concernées par Natura 2000.



L'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire a été évalué en France pour la période allant de 2001 à 2006. 18 espèces animales sont ainsi concernées et 83 % d'entre elles sont dans un état de conservation défavorable, dont 61 % en mauvais état de conservation.

Une technique permet de suivre l'évolution des populations et en particulier celles des Oiseaux : c'est le suivi temporel des Oiseaux communs.



D'autres suivis de ce type vont être mis en place, pour les libellules par exemple. Lorsque nous regardons les cartes et en particulier celle de la région, nous nous apercevons que ce suivi temporel décliné en région depuis 1989 montre que les espèces généralistes sont en augmentation de 15 %, ainsi que les espèces spécialistes des milieux agricoles qui passent de 5 à 15 %. Mais les tendances des espèces des autres milieux, et en particulier celles des milieux forestier et bâti, ne sont calculées que sur cinq espèces. C'est donc une tendance difficilement interprétable, et mieux vaut ne pas le faire plutôt que de dire des bêtises.

Un autre suivi se fait régulièrement depuis 1967 ou 1968 : le dénombrement hivernal des Oiseaux d'eau.



Nous avons retenu la période de 2001-2010. Au cours de cet intervalle, nous avons en moyenne 109 000 Oiseaux d'eau observés annuellement. Ces effectifs sont globaux, et rassemblent toutes les espèces dites d'Oiseaux d'eau qui affichent une progression annuelle de 2,5 % dans la région ; progression supérieure à la tendance nationale de 0,55 %, mais avec des différences selon les groupes.

La région joue un rôle important dans l'accueil des populations d'Oiseaux migrateurs. Les zones humides régionales ne sont pas très importantes (elles ne représentent que 0,46 % des zones humides nationales), mais elles accueillent 5 % des Canards, des Foulques, des Plongeurs et des Hérons qui hivernent en France, et 2 % des Limicoles. Lorsque nous voyons où ils sont distribués, 69 % des individus comptés sont recensés dans des zones non chassées.

« En conclusion, la biodiversité spécifique de la faune régionale est assez riche. Nous avons tout de même 60 % de l'avifaune française et 50 % des Odonates. Mais un nombre conséquent d'espèces a déjà disparu. »

L'indice de rareté montre que les espèces de cette faune sont souvent largement distribuées. Beaucoup d'espèces sont considérées comme assez rares et exceptionnelles. Elles sont donc sensibles à toutes les formes de pollution et de menace. La protection réglementaire est assez bonne pour les vertébrés et très faible pour les invertébrés. Les listes rouges publiées ou en cours de réalisation, ainsi que le mauvais état de conservation des espèces d'intérêt communautaire montrent que ces menaces sont bien réelles. Chez les Oiseaux, l'augmentation des

espèces généralistes et dans une moindre mesure des espèces des milieux agricoles est un signe de banalisation de l'avifaune. C'est ce que l'on appelle l'homogénéisation biotique. La région a un rôle important dans l'accueil des migrateurs qui stationnent préférentiellement dans les zones les moins perturbées. Nous notons une tendance à l'augmentation.



Laurent NAVEZ,
Journaliste, animateur de la Journée de l'Observatoire

Je vous remercie, José GODIN. Nous retiendrons la richesse de la faune dans la région malgré des disparitions notables et cette tendance à l'homogénéisation notamment chez les Oiseaux.

À présent, je vous propose une première pause dans cet exposé. Cette journée se veut aussi un moment d'échanges. Nous allons donc vous donner la parole pour réagir à ce que vous avez entendu ce matin ou pour poser des questions.



Echanges avec la salle



Jean-Pierre COLBEAU,
Conseil scientifique de l'environnement Nord
- Pas-de-Calais

Comme l'a souligné Jean-Marc VALET, on ne trouve que ce que l'on cherche. On nous présente des chiffres et des pourcentages pour l'ensemble de la région. Or, il faudrait que l'on arrive un jour, au niveau de l'Observatoire, à dire quelles sont les zones qui ont été prospectées et, parmi ces zones prospectées, quelles sont celles dans lesquelles on a trouvé quelque chose, celles dans lesquelles on n'a rien trouvé et ensuite, dégager et montrer les zones qui n'ont pas été prospectées.

Assez curieusement, en matière de flore, beaucoup d'espèces sont présentes le long du littoral et dans les parcs naturels. Il y a du monde qui travaille et comme par hasard, il n'y a pas grand-chose de fait. Je vais prendre un exemple au hasard : dans le Haut Artois, on n'y va pas souvent. Je pense qu'il serait important de rendre compte de cela, à savoir les secteurs où l'on a été, ceux où l'on n'a pas été et lorsque l'on y est allé, ce que l'on a vu ou pas vu. Je réclame cela depuis des années.

Jean-Marc VALET,
Directeur général du Conservatoire botanique
national de Bailleul – Directeur de la mission
« Observatoire de la biodiversité du Nord -
Pas-de-Calais ».

Ce n'est pas l'Observatoire qui va faire cela. L'Observatoire ne fait que récupérer les informations des fournisseurs de données. Pour la flore, la question s'adresse plutôt au Conservatoire botanique de Bailleul et non pas à l'Observatoire régional de la biodiversité.

Deuxièmement, c'est fait. Les chiffres que nous avons présentés sont la situation de 2005, l'année de référence. J'ai dit tout à l'heure que nous venions de terminer l'atlas de la flore pour la région Nord - Pas-de-Calais, et nous sommes allés pour cela prospecter dans toutes les communes de la région. Nous avons lissé les pressions d'inventaires au niveau de la région.

Ce que je tiens également à dire, c'est que dans une autre région, en Haute-Normandie, cette démarche d'atlas a été faite. La pression d'inventaire a été absolument considérable sur ces cinq dernières années. En ce qui concerne la richesse spécifique par commune, nous nous sommes aperçus que les proportions ou les différences entre les communes ne changent pas fondamentalement, quelle que soit la pression d'inventaire. Pour faire simple, vous avez vu tout à l'heure la carte qui montrait beaucoup d'espèces sur le littoral et certains secteurs de parcs. Si demain nous multiplions par 10 la pression d'inventaire sur tous les territoires littoraux ou non, nous aurons de toute façon les mêmes rapports et les mêmes proportions en matière de richesses spécifiques par territoire. Je dirais, pour conclure, que cela ne va pas considérablement changer les choses.

Guillaume LEMOINE,
Conseil Général du Nord

Nous avons entendu parler de la flore et de la faune. Qu'en est-il de la fonge ?

Jean-Marc VALET,
Directeur général du Conservatoire botanique
national de Bailleul – Directeur de la mission
« Observatoire de la biodiversité du Nord -
Pas-de-Calais ».

Nous avons beaucoup de chance en région, parce que nous avons Régis COURTECUISSÉ et une société mycologique qui est active. Je suis incapable de dire de tête quels sont les bilans au niveau de la fonge, mais nous avons aussi des listes rouges régionales pour les champignons. Nous connaissons le nombre d'espèces existant en région Nord - Pas-de-Calais. Dans une heure, vous aurez en votre possession une fiche complète comprenant les bilans en matière de fonge, notamment le nombre d'espèces et l'évolution du nombre d'espèces découvertes. La notion de pression d'inventaire est pour le coup très importante. Un travail important a été fourni, mais je n'ai pas les chiffres en tête.

Bruno DE FOUCAULT
Conservatoire d'espaces naturels du Nord et
du Pas-de-Calais.

J'ai trouvé Jean-Marc VALET un peu pessimiste sur le retour d'espèces patrimoniales à l'intérieur des terres. Il ne faut pas oublier que la gestion des milieux naturels peut faire revenir des espèces disparues depuis longtemps. Nous pourrions avec les sites du Conservatoire retrouver un jour du Liparis. Nous avons bien assisté au retour des Rhinospores blanc et brun sur des landes gérées. C'est tout de même une belle réussite.

Jean-Marc VALET,
Directeur général du Conservatoire botanique
national de Bailleul – Directeur de la mission
« Observatoire de la biodiversité du Nord -
Pas-de-Calais ».

J'offrirai une bouteille de champagne à Bruno DE FOUCAULT s'il arrive à retrouver du Liparis à l'intérieur des terres. Tout le monde est témoin !

Xavier HARLEY
Chargé de mission pour la création du Parc
naturel marin à l'ouvert des trois estuaires.

C'est plus un commentaire qu'une question. Dans toutes les cartes qui nous ont été présentées, l'aspect marin et l'aspect littoral ont été abordés.

Nous voyons une bande bleue au large de nos côtes et nous ne savons pas trop ce que c'est. Il faut aussi prendre en compte la biodiversité marine et ce n'est pas simplement le Phoque gris ou les grandes algues brunes. Il existe toute une biodiversité commune qui est à prendre en compte et qui, je l'espère, viendra alimenter la future mouture du document, notamment par le biais du travail du parc et de trois campagnes qui seront initialisées :

- l'une sur la cartographie des habitats et du benthos sur tout le littoral Nord - Pas-de-Calais jusqu'à la Somme ;
- avec la DREAL, l'inventaire des Mammifères marins sur tout le secteur ;
- une campagne sur les Oiseaux va être initiée à partir de cette année sur tout le littoral et toutes les mers de France métropolitaine, avec des compléments sur les Oiseaux marins.

Nous avons vraiment le pendant. Nous avons parlé de la trame verte et de la trame bleue. Il faut également prendre en compte la trame bleue marine car c'est aussi un échange de biodiversité.

Laurent Navez
Animateur.

Dans la brochure que vous aurez tout à l'heure, des fiches sont spécialement consacrées au milieu marin avec l'indice trophique, les Mammifères marins, la protection, etc.

Yohan TISON
Ecologue pour la ville de Lille.

Je sais bien que l'on ne peut pas tout faire et que vous avez donc été obligés de sélectionner des cibles. Pourquoi n'avez-vous pas retenu la malacofaune ? Nous avons des collections assez anciennes. Je ne suis pas du tout spécialiste. En même temps, ce sont des espèces qui sont assez invasives. Concernant les escargots, c'est un groupe ayant plus de difficultés que les autres à supporter les changements d'habitat.

José GODIN
Président du groupe ornithologique et
naturaliste du Nord - Pas-de-Calais.

Nous avons un spécialiste des mollusques, Xavier CUCHERAT. Il est tout seul, donc je doute qu'il ait pu réaliser seul un atlas dans la maille de 10 km². Nous avons des données disparates et non pas ponctuelles, mais des secteurs ont été étudiés.

Nous serions tombés dans le travers dont parle Jean-Pierre COLBEAU, c'est-à-dire que chaque fois qu'il y a un problème dans un endroit qui est susceptible de devenir une réserve ou qui a un intérêt particulier, c'est là qu'il va chercher. Si nous faisons une cartographie comme nous l'avons faite pour les Oiseaux ou pour les Mammifères, nous aurions des données biaisées.

Lou DENGREVILLE

Responsable de la cellule « Observatoire de la biodiversité du Nord - Pas-de-Calais ».

De plus, pour la première publication, nous sommes allés aux données les plus facilement accessibles. C'était l'un des critères de sélection pour pouvoir sortir la brochure dans les temps impartis. Ensuite, il n'est pas exclu que nous cherchions à avoir des données plus rares et plus difficiles à obtenir.

Florent LAMIOT

Direction de l'environnement du Conseil Régional du Nord – Pas-de-Calais.

Dans les données rares et difficiles à obtenir aussi, nous avons la biodiversité du sol. J'ai deux questions. Premièrement, à partir de ce que vous avez déjà rassemblé, avez-vous des intuitions quant à des tendances agricoles ou forestières ? Deuxièmement, concernant les invertébrés du bois mort, n'y aurait-il pas quelque chose à faire là-dessus spécifiquement ?

Laurent Navez

Animateur.

Cela fait peut-être partie des nouveaux indicateurs dont nous parlions tout à l'heure pour les années à venir.

Jean-Marc VALET

Directeur général du Conservatoire botanique national de Bailleul – Directeur de la mission « Observatoire de la biodiversité du Nord - Pas-de-Calais ».

La réponse est clairement « non », car c'est très compliqué à connaître. En revanche, la petite note d'espoir est que grâce aux appels à projets lancés dans le cadre du Groupement d'intérêt scientifique (GIS) avec la région, nous aurons des états comparatifs sur certains types de milieu. Evidemment, ce n'est pas sur toute la région Nord - Pas-de-Calais, mais au niveau des collemboles en particulier, pour

connaître les différentes situations en fonction des secteurs (anthropisés ou naturalisés). Nous aurons des embryons d'informations sur ces sujets, mais c'est très compliqué.

José GODIN parlait tout à l'heure des spécialistes sur la malacologie, il y en a un dans la région. Sur la faune terrestre, à mon avis, nous n'allons pas en avoir beaucoup plus.

Lou DENGREVILLE

Responsable de la cellule « Observatoire de la biodiversité du Nord - Pas-de-Calais ».

Il ne faut pas oublier que l'Observatoire ne produit absolument aucune donnée. Nous nous reposons sur ce que les associations et les partenaires nous fournissent. Effectivement, nous pouvons impulser et donner des idées, mais nous ne produisons pas.

José GODIN

Président du groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais.

Pour revenir à la malacofaune, nous avons une liste des espèces de la région Nord - Pas-de-Calais. Nous connaissons le qualitatif, mais pas la distribution.

Thierry RIGAUX

Direction de l'environnement du Conseil Régional de Picardie.

Je voudrais compléter ce que disait Florent LAMIOT à propos de la faune du sol. Même si c'est difficile à étudier (je ne sais pas ce qu'il en est précisément), un compartiment me paraît extrêmement intéressant à mieux appréhender : c'est tout ce qui concerne le Lombric, compte tenu de son énorme rôle fonctionnel. Nous savons que c'est une part de la biomasse importante, ainsi qu'une source d'alimentation pour nombre d'espèces d'Oiseaux, de Mammifères, etc. C'est un indicateur de l'état de nos sols, qu'ils soient agricoles ou forestiers. Je trouve que cette lacune en termes de connaissances est un vrai problème lorsque l'on sait qu'ils possèdent a priori un rôle immense dans le fonctionnement de beaucoup d'écosystèmes. Même si c'est difficile, c'est peut-être l'occasion, à travers les remarquables travaux de l'Observatoire en région Nord - Pas-de-Calais, d'essayer de creuser ce sujet et de voir avec les scientifiques et les agronomes ce que nous pourrions faire à ce propos.

Laurent Navez

Animateur.

Il n'y a pas de réaction. C'est bien, beaucoup d'idées fusent.

Anita VILLERS

Présidente de l'Association Environnement et Développement alternatif.

Je voulais poser une question par rapport à l'eau, Monsieur PRYGIEL, aux analyses en cours. Vous avez parlé d'eau filtrée et de recherches sur certains protocoles. Qu'en est-il des médicaments ou plutôt des molécules chimiques rejetées dans l'eau ? Cela apparaît-il dans les eaux filtrées ainsi que les faibles doses de radionucléide ?

Jean PRYGIEL

Chef du service « écologie du milieu » à l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

Pour l'instant, les substances médicamenteuses, qu'elles soient à usage humain ou vétérinaire, font partie de ce que l'on appelle les substances émergentes. À ce titre, elles ne sont pas suivies d'un point de vue réglementaire. Toutefois, il existe un plan national qui prévoit des campagnes exceptionnelles dans les différents bassins pour aller rechercher les substances médicamenteuses. Tous les bassins l'ont fait, y compris Artois-Picardie. Nous avons fait cela en 2010. Nous trouvons effectivement des substances médicamenteuses dans l'eau brute, ainsi que dans l'eau filtrée à des concentrations extrêmement faibles la plupart du temps, au point que les laboratoires ont des difficultés à les analyser.

Ce qui nous pose problème, ce ne sont pas les concentrations mesurées, mais plutôt l'incertitude liée au fait que c'est un mélange de substances présentes en très faible quantité dont nous n'arrivons pas pour l'instant à déterminer les effets sur le milieu naturel. Concernant la santé, c'est encore autre chose. En tout cas, pour le milieu naturel, les effets sont très difficiles à mettre en évidence. La seule restriction concerne les produits hormonaux pour lesquels nous voyons les effets assez facilement, ne serait-ce que sur le Poisson par exemple. Dans le bassin, nous détectons assez régulièrement des Poissons intersexués, donc des mâles qui se transforment en femelles. C'est assez courant un peu partout en France et en Europe. Pour l'instant, il n'y a pas de suivi obligatoire, mais ce sont des substances qui sont candidates pour entrer dans l'état chimique. Nous pourrions les voir apparaître sous peu.

Philippe JULVE

Enseignant chercheur en écologie végétale à l'Université Catholique de Lille.

Nous avons des cartes de répartition de la biodiversité au moins pour certains groupes grâce à l'important travail de collecte de données de l'Observatoire. Nous avons également des cartes de répartition des espaces protégés. Ne pourrions-nous pas dans l'avenir imaginer de superposer ces deux types de carte afin d'orienter une stratégie de mise en place de nouveaux espaces protégés à l'échelle régionale ? Ce serait une sorte de middle spot, puisque les hotspots sont déjà protégés. Nous pourrions voir s'il y a vraiment une coïncidence entre la biodiversité telle qu'elle est connue dans le Nord - Pas-de-Calais à travers différents groupes, et sa protection à travers un réseau d'espaces. S'il y a des manques, cela permettrait d'orienter une stratégie d'action pour le futur.

Jean-Marc VALET

Directeur général du Conservatoire botanique national de Bailleul – Directeur de la mission « Observatoire de la biodiversité du Nord - Pas-de-Calais ».

Dont acte. C'est une chose facile à faire. Cela répond aussi à des demandes formulées par les deux Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais qui cherchent à identifier sur le territoire des secteurs où nous avons des enjeux majeurs et qui ne seraient pas encore protégés. Ils feraient donc de bons candidats pour les acquisitions au titre des Espaces naturels sensibles (ENS).

Magalie FRANCHOMME

Enseignant chercheur en géographie.

Lors du Conseil scientifique de l'Observatoire, l'objectif de cet état de la biodiversité était également de faire sortir les connaissances en dehors du milieu des experts. J'aimerais savoir quels sont les dispositifs mis en place pour cette diffusion auprès du grand public.

Jean-Marc VALET

Directeur général du Conservatoire botanique national de Bailleul – Directeur de la mission « Observatoire de la biodiversité du Nord - Pas-de-Calais ».

Concernant la diffusion des fiches, nous avons ouvert un site Internet. Il suffit tout simplement de vous connecter dessus. Vous verrez, c'est

sympathique, il y a beaucoup de choses. L'ensemble des informations sera communiqué au grand public par cet intermédiaire, sans compter les exemplaires papiers. Nous en avons tiré plus de 1 000 exemplaires. Cela va également contribuer à diffuser la connaissance.

C'est surtout Internet qui est le point d'entrée principal pour communiquer sur ces informations.

Laurent Navez

Animateur.

Vous retrouverez ce document dès demain sur le site Internet de l'Observatoire. C'est aussi la vocation de l'Observatoire, de partager l'information avec le plus grand nombre et notamment ceux qui ne sont pas forcément spécialistes. Tout sera sur le site Internet dont nous vous rappellerons tout à l'heure l'adresse, mais vous pourrez la trouver facilement.

Michel PASCAL

Directeur de la DREAL Nord - Pas-de-Calais.

Tous les travaux d'accompagnement sur la stratégie de création des aires protégées peuvent répondre à une bonne partie de la préoccupation.

D'abord, je vous félicite pour toutes ces présentations. J'ai une question sur une diapositive de Jean-Marc VALET où il montre les trois ronds : territoires agricoles, territoires artificialisés et milieux naturels et semi-naturels. Je me pose une question sur les messages véhiculés. Dit-on que la biodiversité ne s'exprime que dans les milieux naturels et semi-naturels ou aussi dans les espaces agricoles ? Est-ce cela ou peut-il y avoir un autre message revenant à dire : « quelles modifications des pratiques agricoles pourraient accueillir aussi de la biodiversité sur 71 % du territoire régional ? » ?

Jean-Marc VALET

Directeur général du Conservatoire botanique national de Bailleul – Directeur de la mission « Observatoire de la biodiversité du Nord - Pas-de-Calais ».

Il est clair que le schéma montre des évolutions d'affectation du territoire et c'est exclusivement quantitatif. Nous n'avons pas mis derrière des échelles de valeur au niveau qualitatif. Cela dit, vous avez parfaitement raison, on peut se poser la question des gains. Par exemple, sur des friches, des espaces urbanisés perdus ou sur de la biodiversité urbaine, beaucoup de choses sont faites. En tout cas, pour répondre clairement à votre question, c'est vraiment du quantitatif et seulement du quantitatif. En plus, c'est du quantitatif numérique,

c'est-à-dire que cela se fait par comparaison des évolutions détectées via l'outil SIGALE de la région Nord - Pas-de-Calais. Cela peut être également un thème de réflexion. Nous pourrions creuser ces indicateurs.

Je pense qu'il était tout de même important de le montrer. Nous voyons que l'occupation du sol sur les toutes premières cartes que j'ai montrées explique et influe largement sur la biodiversité de la région Nord - Pas-de-Calais.

Françoise DUHAMEL

Directrice du développement de la phytosociologie au Conservatoire botanique national de Bailleul.

Je pense qu'il ne faut pas non plus confondre biodiversité et valeur patrimoniale des milieux. Là, ce que nous voyons, c'est une importante quantité d'espèces confondues, mais ensuite, il y a effectivement la valeur de ces différentes espèces. En termes de biodiversité, dans les 70 % du territoire qui n'ont peut-être pas cette valeur patrimoniale indiquée par ces communes en rouge, il y a moyen de développer la biodiversité de milieux plus communs, mais qui peuvent héberger un nombre d'espèces conséquent, même s'il n'y a pas parmi elles d'espèces particulièrement rares (que ce soit au niveau de la flore et de la faune).

C'est bien aussi toute cette biodiversité de milieux plus communs, mais qui sont extrêmement importants en termes de fonctionnalité pour ces milieux et pour les autres milieux que l'on appelle les hotspots au niveau régional. Il faut bien faire cette différence entre biodiversité quantitative, valeur patrimoniale des milieux et valeur plus commune d'autres milieux.

Laurent Navez

Animateur.

Si je peux me permettre, ce que vous décrivez pourrait permettre aussi de lutter contre la disparition de ces espèces communes.

Françoise DUHAMEL

Directrice du développement de la phytosociologie au Conservatoire botanique national de Bailleul.

Exactement, c'est bien cela. Il faut éviter que tous ces espaces qui sont tout de même présents, même si ce ne sont pas des ZNIEFF ou des espaces protégés, puissent continuer à héberger toutes les espèces potentielles.

Laurent Navez

Animateur.

Nous aurons un autre échange avant de nous quitter. Nous enchaînons et vous passerons le microphone tout à l'heure. Je vous remercie.

Nous avons évoqué le bilan concernant les espèces, les milieux et les différentes pressions qu'ils subissent. A présent, nous allons nous intéresser aux moyens mis en œuvre pour protéger la biodiversité dans la région. Je vais donc passer la parole à Jean Michel MALÉ du service « préservation des milieux, prévention des pollutions » au sein de la DREAL.



Quels sont les moyens mis en œuvre pour préserver la biodiversité en région ?

Jean-Michel MALÉ,
Chef du service « préservation des milieux, prévention des pollutions » de la DREAL Nord - Pas-de-Calais

Je vais essayer de vous dire en quelques minutes quels sont les moyens de l'État en faveur de la biodiversité dans la région. Le plus simple est de vous dire ce que nous faisons au niveau de la DREAL, ainsi que dans les services départementaux comme les Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM).

Dans notre référentiel, il y a une date très symbolique de la loi de protection de la nature de 1976. Nous nous y référons beaucoup car il s'agit du point de départ d'une action volontariste de l'État. C'est beaucoup moins loin que les inventaires de biodiversité que l'on nous a présentés et qui remontent à un siècle environ. Cela montre que dès 1976, nous avons commencé à intégrer une action en faveur de la biodiversité.

En 2004, nous avons la stratégie nationale pour la biodiversité. Elle a été révisée hier, nous pourrions peut-être en dire un mot si vous le souhaitez. Elle a été révisée pour 10 ans. Notre nouvel horizon est 2011-2020 avec une stratégie révisée, revue, qui introduit un certain nombre de priorités d'actions et qui a mis un peu de priorités dans le foisonnement de la première stratégie nationale.

Ensuite, nous avons une accélération depuis 2007 avec le Grenelle de l'Environnement, qui a véritablement donné un coup d'accélérateur en faveur de la biodiversité, mais également en faveur des autres politiques environnementales. Cela s'est traduit en 2009 par la loi Grenelle 1 qui a fixé le cap des objectifs à la quasi-unanimité du Parlement. En 2010, la loi Grenelle 2 a donné le mode d'emploi et

a révisé en particulier le Code de l'Environnement pour mettre en place les procédures d'actions nécessaires pour les services de l'État.

La suite de mon exposé va reprendre les grandes rubriques de la loi Grenelle 1, puisque c'est cette loi qui organise très concrètement notre action au sein d'un service comme la DREAL lorsque l'on parle de biodiversité.

Mon premier zoom est sur la connaissance. Dans la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité, c'est l'un des six axes. Il est présenté à la fin, j'en parle au début. L'essentiel est que l'on en parle, parce que la connaissance de la biodiversité est véritablement le carburant.

« Pour que nous puissions agir et prendre des décisions, nous avons besoin de savoir. L'Observatoire en est un très bon exemple. »

Plus largement, cela s'inscrit dans un travail organisé à l'échelle nationale, en particulier avec le Système d'information pour la nature et les paysages (SINP) décliné dans notre région à travers un réseau d'acteurs partenarial qui s'appelle le **Réseau des acteurs de l'information naturaliste (RAIN)**, propre au Nord - Pas-de-Calais, et qui alimente les bases de données dont nous avons besoin pour savoir quelle espèce existe à tel ou tel endroit, notamment aux endroits où un projet est sur le point de se réaliser.

Le 1^{er} décembre 2010, date importante, nous avons eu la **création du Conservatoire faunistique régional** présidé par José GODIN. C'est tout récent. Nous voyons que dans le domaine de la faune, l'information est organisée et c'est très utile pour nous. Un énorme travail avait été entamé en 2005-2006 : la **mise à jour des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, les fameuses ZNIEFF**. Elles dataient des années 1980 ; il était donc plus que temps de les mettre à jour. Ce travail vient d'être achevé il y a quelques semaines avec 383 zones qui sont désormais recensées dans notre région.

Pour rebondir sur l'intervention du parc naturel marin, de la mission préfiguration, nous avons lancé des **ZNIEFF marines**. Nous développons la connaissance marine depuis l'année dernière.

Toujours dans le registre de la connaissance et de la valorisation des données, un travail a été initié l'an dernier avec quelques communes volontaires pour dresser des **atlas de biodiversité au niveau des communes**. Nous avons également un **soutien à la modernisation des bases de données, Digitale 2**, qui est hébergée par le Conservatoire botanique national de Bailleul. C'est un projet compliqué qui se met en œuvre avec beaucoup d'aléas. Nous contribuons à la **mise en place d'un Observatoire régional de la biodiversité**, mais je n'ai pas besoin de détailler car c'est en particulier tout ce que nous faisons ce matin.

Une autre politique prévue dans le cadre du Grenelle 1 est le **Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)**. Chaque région en France en aura un, avec le souci du législateur que les différents schémas régionaux s'articulent pour contribuer à une trame verte et une trame bleue à l'échelle nationale. Nous devons élaborer un schéma régional avant la fin de l'année prochaine. Ce sont l'État et la Région qui s'en chargent, en s'appuyant sur un comité régional qui doit être créé pour l'occasion, le Comité régional trame verte et bleue. La cible principale est la fragmentation. Jean-Marc VALET a présenté tout à l'heure une carte qui montre que nous en étions à 35 000 îlots. La cible de tout ce travail est de lutter contre la fragmentation des milieux et d'aider à préserver, gérer et remettre en état les milieux nécessaires aux continuités écologiques.

Ce travail ne se fait pas à partir de rien car dans la région, Bertrand LAFOLIE en dira peut-être un mot, nous avons un schéma régional d'orientation trame verte et bleue existant depuis 2007 et qui doit être actualisé dans le cadre du SRADT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire). L'élaboration du Schéma régional de

cohérence écologique sera faite de concert avec l'actualisation du SRADT.

Concernant la création d'aires protégées, nous venons d'en parler un peu dans la discussion.

« Le Grenelle 1 a fixé l'objectif de mettre 2 % du territoire national sous une protection forte, sans que ces 2 % ne soient déclinés à l'identique dans chaque région. »

Nous partons de 0,35 %, cela a été présenté dans un exposé en début de matinée. L'idée est de partir des besoins des espèces et des habitats pour proposer de nouveaux sites qui auraient intérêt à bénéficier d'une protection forte. C'est une approche assez nouvelle. Ce n'est pas la façon dont cela s'était constitué jusqu'à présent. L'État mène ce travail en liaison avec un ensemble de partenaires, et nous avons une échéance de fin d'année pour ébaucher les premières propositions.

Les aires marines protégées sont l'un des autres objectifs du Grenelle 1. Aussi, nous élaborons un **parc naturel marin des trois estuaires, à cheval entre notre région et la Picardie**. Cela doit se traduire par la prise d'un décret de création du parc naturel marin, qui est actuellement en cours de rédaction et qui a de bonnes chances d'aboutir cette année. La mission de préfiguration voudra peut-être confirmer cela.

Autre axe de travail : **Natura 2000 terre et mer**. Jusqu'à présent, nous nous étions surtout intéressés aux sites terrestres. Nous en avons 36 dans la région. À présent, nous avons lancé la phase d'élaboration des documents d'objectifs pour la mer. Six sites sont concernés dans notre région ; il s'agit de sites exclusivement marins. D'autres sont à cheval entre la terre et la mer. Notre travail est de mettre en place les comités de pilotage, d'élaborer des documents d'objectifs, et dans le cadre des sites terrestres de les mettre en œuvre une fois créés.

Concernant les « espèces protégées et envahissantes », nous n'avons pas à la fois une espèce qui est protégée et envahissante. Nous aurions donc dû écrire « ou », puisque nous avons deux registres d'intervention. Nous mettons en œuvre des actions en faveur des espèces protégées, alors que nous luttons pour ne pas que les espèces envahissantes se propagent dans la région. L'un des leviers pour travailler sur les espèces protégées est les plans nationaux d'actions. Il en existe une quarantaine au niveau national, et chaque DREAL

porte la coordination pour l'ensemble de la France. **Dans le cadre de la DREAL Nord - Pas-de-Calais, nous pilotons deux plans : les Odonates, c'est-à-dire les libellules et les Demoiselles, et l'orchidée Liparis de Loesel.**

Nous avons également élaboré une **stratégie régionale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes**. Peu de régions ont déjà réussi à faire cette stratégie. Nous sommes en bonne voie pour la finaliser cette année. Bien entendu, nous intégrons ces enjeux dans les plans de contrôle de la police de l'environnement, puisque c'est l'action régalienne de l'État qui s'applique dans ce domaine.

Pour faire un zoom sur les espèces protégées, ceux qui connaissent un peu l'action connaissent la trilogie : éviter, réduire, compenser. C'est vrai d'ailleurs pour les espèces protégées, mais aussi pour toutes les espèces pour lesquelles nous jugeons qu'il y a un intérêt à réduire les impacts des projets.

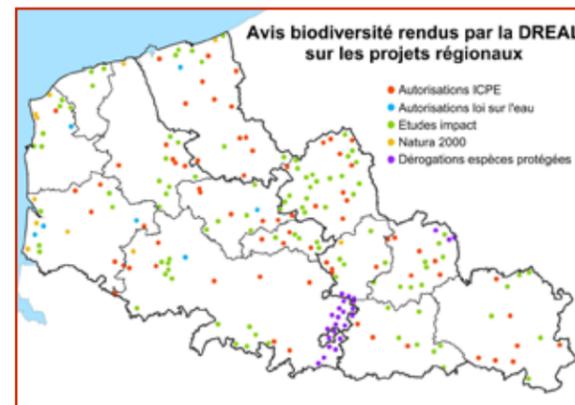
« Nous essayons d'éviter dans un premier temps. Si nous pouvons faire passer la route ailleurs, c'est mieux. Si nous pouvons construire un entrepôt ailleurs que dans une zone humide, nous évitons les impacts. Lorsque nous ne pouvons pas éviter, nous demandons aux porteurs de projet de réduire les impacts et de démontrer comment ils ont réussi à les réduire. »

Lorsque la réduction ne suffit pas et que l'on touche à des espèces protégées, comme il est interdit de les détruire, en dernier recours, le porteur de projet peut demander une dérogation à l'interdiction de détruire et dans ce cas, il doit proposer des mesures compensatoires.

Je dis cela parce que l'on s'en tient souvent à la compensation. On raisonne encore dans l'idée qu'un projet doit se faire coûte que coûte et que si la nature doit en souffrir, on compensera les effets. En fait, il y a toute une chaîne d'action qui se met en place. Tenter d'éviter et de réduire est ce que nous faisons en premier. **Depuis l'année dernière, la DREAL contrôle les mesures d'évitement avec les DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer).** Nous avons également créé dans notre direction un poste de maîtrise des pressions sur la biodiversité, qui a pour but de développer la police de la nature et de faire en sorte que cette chaîne soit correctement appliquée.

Enfin, concernant les avis et porters à connaissance, nous ne faisons pas que contrôler : nous travaillons aussi en amont pour donner une lecture des enjeux de biodiversité à tous ceux qui peuvent en avoir besoin dans la conception de leur projet. Cela se fait par différents moyens, notamment par les porters à connaissance par l'État. Nous rendons beaucoup d'avis dans des procédures administratives d'autorisation préfectorale et, depuis 2009, l'État rend aussi des avis en tant qu'autorité environnementale. À ce titre, il donne des informations aux porteurs de projet, mais également au public à propos de la qualité des études d'impact qui ont été réalisées par chacun des porteurs de projet, et à propos de la prise en compte effective de l'environnement. Cela ne suffit pas d'avoir une bonne étude d'impact, il faut encore l'appliquer jusqu'au bout dans ces recommandations. C'est ce que nous étudions à travers la prise en compte effective.

Vous voyez sur la carte, concernant les avis sur la biodiversité rendus par la DREAL en 2010 au titre de l'ensemble des procédures que nous pilotons, un nombre important de points sur l'ensemble du territoire. Nous ne travaillons pas que dans des zones où il y a un intérêt évident pour la biodiversité. Ce travail est mené pour tous les projets.



Un dernier mot sur les moyens pour vous donner des ordres de grandeur : les dépenses de l'État en faveur de l'eau et de la biodiversité au niveau de la DREAL l'an dernier étaient de 3,3 M€. Beaucoup de renforts ont été obtenus depuis 2009-2010 grâce aux Grenelles, à savoir une douzaine de postes dans le domaine de l'eau et de la biodiversité. Ces emplois, que l'on a appelé « postes Grenelle », sont venus se créer dans les services de l'État. Ils ont permis de doubler les effectifs de la division de la biodiversité, de la nature et des paysages à la DREAL (nous sommes passés de 5 à 11 agents).

Concernant le FEDER, vous voyez que l'Observatoire est cofinancé par le FEDER, mais beaucoup d'autres actions le sont également. 7,5 M€ sur la période 2007-2009 ont été mobilisés par le FEDER à travers l'action du préfet de région qui a autorité de gestion.

En conclusion, je vous soumetts trois idées :

- un des enseignements forts de cette matinée, c'est la nécessité d'une action renforcée en faveur de la préservation de la biodiversité, y compris ordinaire. J'avoue que je n'en avais pas pleinement conscience avant de découvrir quelques-unes des fiches de l'Observatoire ;
- l'importance des partenariats : je présente l'action de l'État, mais nous ne ferions rien si beaucoup de politiques n'étaient partagées avec le Conseil Régional et les Conseils Généraux, à travers les ENS ou d'autres politiques, mais aussi et surtout avec le monde des associations. Lorsque je vous disais que la connaissance est le carburant des décisions de l'État, cette connaissance est bien souvent générée par des bénévoles et une multitude d'associations qui font des observations de terrain ;
- l'absolue nécessité de renforcer la culture de l'évitement des impacts et de ne pas considérer que l'on peut détruire sans s'être auparavant posé la question de solutions alternatives qui permettraient d'éviter purement et simplement les altérations à des espèces vraiment très intéressantes.



Quels sont les moyens mis en œuvre pour préserver la biodiversité en région ?

Bertrand LAFOLIE,

Chef du service « animation scientifique et technique » au Conseil Régional du Nord – Pas-de-Calais

Je vais faire un petit préalable sur l'état de nos interventions pour vous rappeler, mais cela peut paraître une évidence, que la Région n'ayant aucun pouvoir de police, notre pouvoir d'intervention est d'abord et avant tout notre capacité à convaincre et à accompagner les acteurs.

Forts des constats entendus ce matin, la Région et les élus n'ont pas attendu pour avancer sur ces questions, puisque notre action est encadrée par un certain nombre de décisions, notamment celle du SRADT de novembre 2006, car un enjeu s'appelle « **reconquérir l'environnement et améliorer le cadre de vie** ». Il identifie la mise en œuvre d'une trame verte et bleue comme l'un des objectifs pour gérer autrement l'espace et les ressources. Comme l'a dit Jean-Michel MALÉ, nous sommes actuellement dans un exercice de réactualisation de ce SRADT avec un volet sur la biodiversité que nous espérons le plus proche possible du Schéma régional de cohérence écologique.

Une autre décision importante est le rapport qui a été présenté en plénière des 28 et 29 mars, s'appelant « **trame verte et bleue pour un Nord - Pas-de-Calais grandeur nature** » et récemment un **plan forêt régional** qui vise un doublement de la forêt régionale à horizon de 30 ans.

Nous avons quatre objectifs opérationnels :

- bâtir les fondements de l'action ;
- préserver, restaurer et gérer les cœurs de nature, en particulier autour d'une compétence que nous exerçons depuis 2007 sur les réserves naturelles régionales ;
- créer et renforcer les visions écologiques pour le bien-être de tous ;
- reconquérir et préserver les ressources naturelles.

Comment se décline l'intervention régionale concrètement ? Comme l'a mentionné Jean-Michel MALÉ, la base de nos interventions est d'abord une nécessité de renforcer la connaissance, avec un soutien de l'État sur un ensemble d'inventaires ou un accompagnement à un ensemble d'inventaires que nous essayons d'orienter un peu plus vers les citoyens, car nous estimons que la tâche est lourde et importante. Nous sommes très vigilants à mobiliser les citoyens pour participer à ce travail d'inventaire.

Je profite de la présence de Vincent COHEZ à mes côtés pour citer l'opération « *Ch'ti écureuil* » que nous venons de mener et qui a déjà permis de renforcer la connaissance sur l'Écureuil roux en Nord - Pas-de-Calais. Tout cela n'a de sens que si cette information est pré-collectée et valorisée dans un Réseau des acteurs de l'information naturaliste, ce qui est fait aujourd'hui avec l'Observatoire.

La décision a été prise de financer la recherche, parce que nous avons fait le constat que nous avons besoin de susciter des travaux de recherche pour aller un peu plus loin dans la connaissance, et dans les réponses que nous pouvons apporter pour avancer en faveur de la biodiversité autour de trois axes :

- un appel à projets de recherche qui est aujourd'hui à sa deuxième année. Nous avons financé une dizaine de projets l'an dernier pour un montant d'1 M€. Ce sont toujours des laboratoires avec des conservatoires ou des acteurs de terrain.

« L'idée n'est pas de faire de la recherche pour de la recherche, mais vraiment d'accompagner des acteurs dans une meilleure connaissance des travaux et pour nouer ce partenariat étroit entre la recherche et les acteurs régionaux. »

Tout cela est structuré par un GIS, un Groupement d'intérêt scientifique biodiversité, visant à mailler l'ensemble des compétences en recherche en région et notamment toutes les universités régionales, mais aussi les conservatoires présents en région ;

- un appui important aux programmes d'actions des associations puisqu'ils mobilisent plus d'1 M€ pour la région sur l'année 2010. Il vise à accompagner les programmes d'actions des associations. Bien sûr, ils sont en résonance avec les objectifs de la trame verte et bleue ;

- plus concrètement sur les territoires, comme le soulignait Emmanuel CAU, l'action de la Région a d'abord visé à accompagner la mise en place de schémas locaux, en résonance avec le schéma régional d'orientations Trame verte et bleue essentiellement à l'échelle des SCOT (Schéma de cohérence territoriale), des pays et des PNR (parcs naturels régionaux). Aujourd'hui, tout le territoire régional est couvert par ces schémas locaux. Nous avons accompagné la réalisation de ces schémas par des animations avec les acteurs locaux pour continuer à travailler sur la sensibilisation, la compréhension et l'identification de projets sur les différents territoires. L'année dernière, plus de onze événements ont été organisés avec un temps fort régional sur ces échanges.

Nous savons que les projets ne peuvent naître que s'il y a un travail d'accompagnement derrière. Un soutien à l'ingénierie de projet, avec des partenariats avec les parcs naturels régionaux, les conservatoires ici présents dans la salle et les associations, voire dans certains territoires le financement d'une

ingénierie locale. C'est un passage indispensable si l'on veut voir émerger des projets concrets de restauration ou de préservation de cœurs de nature, ou de création de corridors écologiques.

La Région accompagne également les projets par le soutien à l'acquisition foncière, notamment pour préserver les cœurs de nature et gérer la restauration ou la création de corridors de cœurs de nature.

« Concernant la création des Réserves naturelles régionales (RNR), nous envisageons d'ici la fin de l'année d'avoir une trentaine de RNR créées, et ainsi passer à plus de 1 000 hectares de protection. »

C'est un axe fort de notre politique. Au total, sur les politiques environnementales en 2010, nous arrivons à un soutien de 5 M€ auxquels il faudrait ajouter le soutien aux parcs naturels régionaux, ainsi que les politiques territoriales, puisque sur la concrétisation de la Trame verte et bleue ou du plan forêt, les lignes territoriales sont fortement sollicitées. Nous arrivons de fait à un montant qui est plutôt aux alentours de 10 M€ que de 5 M€.

Comme l'a souligné Jean-Michel MALÉ, il y a le soutien fort au FEDER État-Région, notamment pour accompagner l'ingénierie de projet, en particulier sur les petites collectivités. Nous savons que c'est auprès d'elles qu'il faut apporter ce soutien pour pouvoir accélérer l'émergence de projets, notamment autour des projets de boisement, des zones humides et de certains projets mixtes. Je souhaite revenir sur les deux appels à projets au titre du FEDER. Ce sont des appels à projets permanents sur deux thématiques fortes : les corridors boisés et les zones humides.

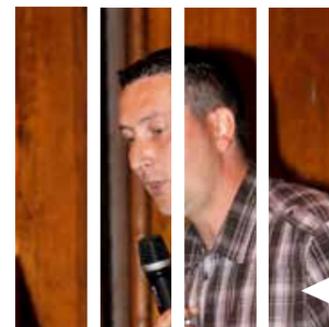
Voilà donc le panorama rapide et certainement incomplet de l'intervention régionale. Je vous remercie.



Laurent NAVEZ,

Journaliste, animateur de la Journée de l'Observatoire

À présent, nous allons faire un zoom sur un indicateur territorial concernant un habitat très spécifique : les terrils. Jadis, nous avions près de 300 terrils. Il en reste 150. Ce sont des espaces très particuliers et des milieux originaux dont la richesse est souvent insoupçonnée. Vincent COHEZ va tout nous dire. Il est directeur technique du Centre permanent d'initiation à l'environnement (CPIE) Chaîne des terrils.



Focus sur un indicateur territorial intégrateur : l'évaluation standardisée des terrils

Vincent COHEZ,

Directeur technique du CPIE Chaîne des terrils

D'abord nous sommes, CPIE Chaîne des terrils vraiment, très honorés d'être présents ici aujourd'hui. Nous sommes une association qui se bat depuis plus de 20 ans pour la préservation, la protection et la valorisation des terrils. Le fait d'être retenu comme un indicateur régional est une forme de reconnaissance du formidable intérêt écologique que peuvent avoir ces terrils. Nous allons entrer dans le détail.

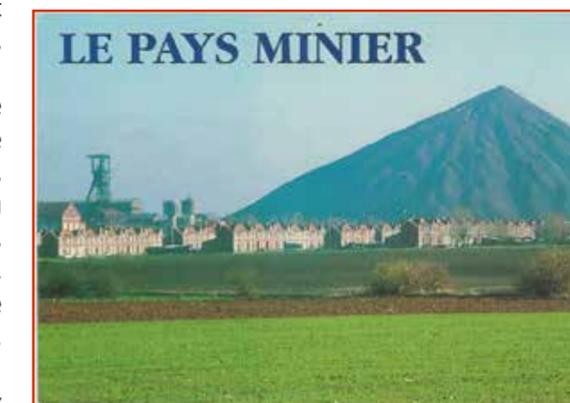
Pour bien comprendre le contexte, je vais vous rappeler ce que sont les terrils. J'imagine que, pour la plupart d'entre vous qui habitez la région, vous connaissez ces sites. En revanche, j'ai repéré des amis Picards. Je ne suis pas sûr qu'ils connaissent bien ces milieux, donc au moins rien que pour eux, nous allons nous attarder là-dessus. Un peu d'histoire : le charbon a été découvert dans la région en 1720. Il était nécessaire de creuser sous terre pour aller chercher ce charbon. Le problème est que l'on rencontre des roches stériles qu'il faut extraire et faire remonter à la surface. Pour résumer, les terrils sont des espèces de grosses taupinières. La région a été fortement marquée par cette exploitation minière. Il y a eu plus de 600 puits de mine. De nombreux terrils ont été édifiés. Au départ, les terrils étaient plats et situés tout près du carreau de fosse. Au fur et à mesure de l'histoire ouvrière, d'autres méthodes de dépôt ont été recherchées. Des dépôts plus importants, mais sur une petite surface permettaient d'obtenir des terrils coniques. Puis, les terrils ont été de plus en plus grands. Au début, les mineurs remettaient les matériaux dans les galeries. Nous allons donc seulement compter les terrils qui sont apparus depuis 1850 jusqu'en 1990 avec la fin de l'exploitation minière

dans la région. Nous avons donc au moins 300 terrils (les chiffres n'étant pas toujours évidents à trouver) édifiés sur l'ensemble de la région. Cela représente 2 600 hectares, ce qui n'est pas rien.

« À un moment, nous nous étions amusés à calculer que si nous aplatissons les terrils de la région, nous pouvions recouvrir le sol du Nord – Pas-de-Calais de 20 à 30 centimètres. »

Cela donne bien l'ampleur de l'exploitation qu'il y a pu y avoir et l'ampleur de ces friches minières en région.

Telle est l'une des cartes postales que nous avons dans les années 1980, avec la photographie du terril.



Là, c'est au carreau de fosse d'Avion. La mine vient de fermer et le terril commence à être démantelé. Nous avons une espèce de gros tas de matériaux

sur les terrils, un gros tas de schistes. La principale roche des terrils est constituée de schistes houillés. On trouve également des grès et dans certains cas du charbon. Une proportion importante de charbon partait sur les terrils, notamment les terrils exploités avant la Seconde guerre mondiale. Nous verrons la conséquence que cela a eue par la suite. Vous voyez que c'est un milieu qui est complètement minéral. Ce n'est pas l'indicateur minéral que je vous présente aujourd'hui, car vous verrez qu'il y a une biodiversité.

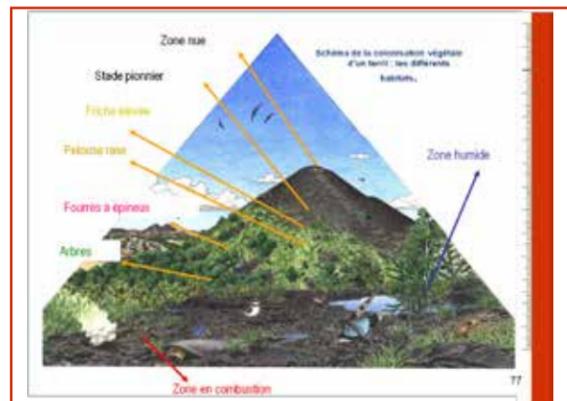
Nous trouvons avec les différentes méthodes de dépôt tout un tas de formes différentes de terrils dans la région.



Nous passons de petits terrils coniques par exemple, aux très grands terrils tabulaires. Voici le terril d'Avion, un site fabuleux. Il s'agit d'un très grand terril. Il y a également de très hauts terrils jumeaux. Lorsque vous prenez l'autoroute A21, vous passez au pied des deux grands terrils jumeaux de Loos-en-Gohelle, qui figurent parmi les plus hauts d'Europe. Tout à l'heure, je disais qu'il y avait du charbon sur les terrils. Un phénomène qui peut se produire et parfois être favorisé est la combustion. C'est donc un milieu qui peut se mettre à brûler. Le charbon va brûler, ainsi que le terril, en quelque sorte. Cela va donc faire cuire les matériaux que l'on va exploiter par la suite. Les fameuses terres rouges que l'on trouve un peu partout dans la région sont des roches de terrils qui ont brûlé et qui ont été exploitées. C'était l'une des premières vocations des terrils pour les houillères, de valoriser les terrils dans un but économique d'exploitation de matériaux. Beaucoup de terrils ont été exploités ainsi dans la région et sur les 300 terrils, il en reste entre 150 et 190. Nous espérons en conserver une bonne centaine.

Un phénomène particulièrement intéressant, mais surtout une source importante d'espoir, est que la nature reprend ses droits. Même sur ces terrils, cela évolue sans que nous ne fassions rien : la nature arrive et s'installe doucement. Vous voyez là un

terrill imagé qui ressemble à beaucoup d'autres de la région. Nous allons voir comment la colonisation végétale va se faire sur ce milieu, sans intervention humaine. Souvent, l'homme intervient, mais ce n'est pas le cas ici.



Au début existe un sol nu. Les matériaux se déposent et des graines arrivent par le vent. Les premières plantes s'installent (c'est ce que l'on appelle le stade pionnier), c'est particulièrement intéressant. Ensuite, elles vont se décomposer, enrichir le sol et permettre à d'autres espèces d'arriver, c'est ce que l'on appelle la friche élevée. Cette friche avec des graminées va épuiser les quelques ressources qu'il peut y avoir dans le sol. Nous passons alors à un phénomène assez particulier, à un stade un peu plus inférieur, notamment le stade de pelouse rase à Épervière piloselle. Ensuite, les arbres arrivent. D'abord les arbustes, puis les fourrés épineux, les Églantiers et les Aubépines. Le stade final, ou du moins l'évolution plus ultime du terril est l'apparition d'arbres et de forêt.

Nous avons différents terrils dans la région sur lesquels nous pouvons trouver toutes ces formes de végétation. Nous trouvons également des zones très intéressantes sur les terrils : la zone humide. C'est un milieu très particulier, soit parce qu'il y a des mares, soit parce qu'il y a d'anciens bassins de décantation, des bacs à schlamms, soit parce qu'il y a des zones d'affaissement qui se sont créées au pied des terrils. Nous aurons ainsi des milieux humides très intéressants sur un milieu très sec, thermophile comme peut l'être le terril. Il reste encore des zones en combustion sur quelques terrils. Elles brûlent encore par endroits et la chaleur en sort. Cela va aussi attirer des espèces très particulières.

Nous vous offrons ce beau schéma, et des posters sont en distribution dans la grande salle. Nous y retrouvons toutes les petites bestioles des terrils. À un enseignant muté dans la région dans les années 1980, on disait : « Tu vas voir, c'est noir, c'est poussiéreux, c'est sale ». Cette image était souvent véhiculée par les terrils. Je vais vous montrer que ce n'est pas forcément noir, sale ou poussiéreux, parce

qu'il existe vraiment toute une faune et une flore qui s'installent, notamment le papillon Machaon qui était jusqu'alors fortement en déclin. Il reprend vie grâce aux terrils puisqu'il va trouver dessus sa plante hôte, notamment le Panais ou la Carotte sauvage. Il y a des espèces plutôt littorales comme le Pavot cornu. Nous pensons aux lichens, l'une des premières sources de vie à venir se greffer sur les roches des terrils, mais également aux Oiseaux.



J'ai vu que l'association Les Naturalistes de la Gohelle est présente dans la salle. Le Traquet motteux est le symbole de cette association. C'est un oiseau migrateur dans la région et qui est autrefois venu nicher sur les terrils. Cela fait plus de 20 ans qu'il n'y niche plus, mais il est encore présent dans la région. En ce moment, nous pouvons le voir en migration, et le terril est l'un de ses milieux pour les haltes migratoires.

Il y a aussi le Criquet aux ailes bleues, ainsi que de très jolies plantes : la Vipérine, plante typique des milieux secs, et d'autres espèces dont on ne sait pas trop comment elles sont arrivées là, mais elles s'y plaisent. C'est le cas du Léopard des murailles, d'un petit crapaud, le Pélodyte ponctué (sur lequel il y a un plan de restauration régional en ce moment), de Mammifères qui sont bien présents sur nos terrils (le Renard) et de papillons comme l'Azuré de la bugrane. Il existe une réelle diversité.

Nous trouvons intéressant de donner à cet ensemble de terrils une espèce de valeur, en disant quelle est leur richesse, surtout qu'il y a de très nombreux enjeux sur ces sites. D'une part, certains étaient destinés à être exploités, mais dans un premier temps, ils appartenaient aux houillères, les HBNPC. Les houillères disparaissant avec la fin de l'exploitation minière, ils sont confiés à d'autres structures et notamment l'EPF, Établissement public foncier, qui fait le portage foncier de ces terrils pour les transmettre à des collectivités afin de les valoriser.

À la Chaîne des terrils, nous nous sommes posé la question de savoir comment nous pouvons classer

ces terrils, et quels sont les plus riches et les moins riches. Nous avons réfléchi à une espèce de protocole. Nous avons eu une première commande de la Région il y a quelques années. Nous avons fait des inventaires assez poussés sur tous ces sites, des prospections et nous avons mis à titre d'expert des étoiles - un peu comme on donne des étoiles au Guide Michelin. C'était un peu au hasard. Nous nous sommes alors dit qu'il serait judicieux de posséder une méthode plus scientifique et rigoureuse. Nous nous sommes associés avec des structures wallonnes, puisque le bassin minier ne s'arrête pas à la frontière du Nord - Pas-de-Calais ; ce gisement minier continue. Nous trouvons beaucoup de terrils en Wallonie et cela se poursuit même jusqu'en Allemagne. Dans le cadre de projets Interreg, nous nous sommes associés avec ces structures pour mettre en place cette méthode.

Je passe rapidement sur la méthode car vous pouvez la retrouver sur le site Internet du CPIE sur lequel tout est bien expliqué. Globalement, nous voulions avoir la même façon d'inventorier tous les terrils, une forme d'échantillonnage identique sur chacun des sites. Nous souhaitons faire en sorte de donner une valeur aux différentes espèces que nous allons rencontrer. Ensuite, en faisant l'addition des espèces rencontrées sur les terrils, nous pouvons donner une note globale aux terrils. Pour résumer, c'est comme si je voulais inventorier un réseau de mares et pour chacune des mares, même si elles sont dans un état différent et qu'elles sont exposées différemment au soleil, ma méthode serait de donner cinq coups de filet. Ainsi, j'obtiendrais le même taux d'échantillonnage et la même façon d'inventorier les sites. C'est important pour pouvoir comparer des sites entre eux.

Nous avons d'abord eu une première phase dans le cadre d'un projet Interreg, avec la sélection d'espèces vraiment emblématiques des terrils. Puis nous avons fait un premier travail en prenant de façon aléatoire des terrils de la région sur lesquels nous avons appliqué notre méthode pour essayer de donner une valeur aux espèces rencontrées. Ensuite, nous avons travaillé sur un projet Interreg IV. Voici le territoire d'action de notre étude : c'est l'ensemble du bassin minier franco-wallon qui s'étend de Lillers jusqu'à Charleroi.



Le même travail a été fait avec une structure belge assez connue, Natagora, pour le bassin minier qui se poursuit au niveau de Liège et de l'Allemagne. Nous avons travaillé localement avec Christophe LUCZAK qui est vice-président du GON, mais aussi un universitaire spécialiste en traitement de données statistiques notamment appliquées à l'environnement.

Nous avons choisi des Oiseaux nicheurs avec différents points d'écoute, des Orthoptères (Criquets et Sauterelles), des Coccinelles, des Batraciens et des Reptiles. Il s'agit à chaque fois d'espèces vraiment liées aux caractéristiques écologiques des terrils. Nous avons également pris des informations sur les différents types d'habitats écologiques présents sur les terrils. Nous voyons les campagnes de terrain avec les points d'écoute de 10 minutes pour chacun des différents types d'habitat, sur chaque site. Sur chacun d'eux, nous donnons 10 coups de bâton (battage) dans les différents arbres et arbustes, et nous plaçons un filet fauchoir afin de collecter les Orthoptères et les Coccinelles. Pour chacune des parcelles des terrils, chacun des types d'habitat, nous donnons le même nombre de coups de filet et le même nombre de battage pour les coccinelles. Ensuite, nous regardons ce que nous pouvons trouver en soulevant les pierres. Ce sont généralement des Batraciens ou des Reptiles.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Nous prenons une espèce et, pour chaque terril que nous avons inventorié, nous cochons afin d'indiquer si l'espèce est présente ou non.

- Sur les 40 terrils que nous avons faits, nous retrouvons la première espèce 20 fois. Il s'agit d'une espèce à répartition moyenne.
- La deuxième espèce n'a été trouvée qu'une fois car elle est beaucoup plus rare sur les terrils.
- La troisième espèce a été trouvée 35 fois sur 40, c'est donc une espèce plutôt commune.

Nous appliquons à cela un pourcentage : 50 % pour les espèces moyennes, 2 % pour les espèces rares et 87 % pour les espèces communes. Nous

transformons ce pourcentage pour donner un coefficient et suite à un calcul, nous arrivons à une note comprise entre 0 et 10.

Une espèce commune va ramener 5 points. Une espèce rare va ramener 9,75 points. Une espèce très commune va ramener 1,25 point. Par exemple, le Crapaud pélodyte va ramener 7,5 points. Une Coccinelle à sept points va ramener 0,9 point et non pas 7 points parce qu'elle est très commune, c'est la Coccinelle que l'on a partout. Une espèce très rare que nous avons retrouvée peu de fois sur les terrils, le Petit gravelot, ramène 9,8 points.

Ensuite, nous faisons l'inventaire en suivant notre protocole, qui nous donne pour chacun des terrils sa valeur en « Oiseaux ». Si nous faisons le total de ces notes, nous pouvons avoir une note globale du terril à un instant donné. Nous avons fait notre protocole d'inventaire.

L'intérêt de ce travail est que nous pouvons ensuite classer les terrils. Sur tous ceux que nous avons prospectés, nous avons leur valeur à un temps donné. Sur l'ensemble du bassin minier franco-wallon, de 2007 à 2010, nous avons expertisé 170 terrils, dont 86 pour la France. Nous estimons qu'il reste environ 50 terrils à inventorier. Nous aurons le classement final de tous les sites dans deux ans.

Il est également intéressant de voir tout ce que nous avons pu recueillir sur les terrils. Vous pouvez comparer ces chiffres à ceux qui ont été présentés par José GODIN tout à l'heure sur la richesse spécifique de la région. Nous avons trouvé 71 espèces d'Oiseaux nicheurs sur les terrils franco-wallons dont 66 pour le côté français, 23 Orthoptères, 24 Coccinelles et 11 Amphibiens. Tu disais qu'il y avait 15 espèces d'Amphibiens en Nord - Pas-de-Calais ; nous en rencontrons 11 sur les terrils. Pour des milieux occupant une surface relativement petite, cela montre l'intérêt des terrils d'une part pour les Amphibiens, et d'autre part pour les Reptiles dont nous avons trouvé 4 espèces sur 5. Il n'y a que la Vipère péliade que nous n'avons pas trouvée sur les terrils.

Par exemple, nous nous amusons également à réaliser le top 10 des terrils, les plus intéressants et les plus riches du bassin franco-wallon. Nous lançons un petit « cocorico » puisque sur les 10 terrils du classement, 8 sont français et 2 sont belges. C'est également l'occasion de voir si ces terrils sont protégés, ou bien s'il faut mettre en place des actions de protection pour les préserver compte tenu de leur formidable richesse. Nous pouvons aussi expliquer cette richesse. Par exemple, pour l'instant, le premier terril n'est pas protégé. Nous espérons qu'il le sera. C'est le terril 143 de Germignies sud à Lallaing. Vous passez à côté si vous prenez l'autoroute entre Douai et Valenciennes. C'est un terril sur lequel avait été mis en place il y a quelques années un projet de lagunage naturel. Il est riche parce qu'il y a toute une alternance de milieux : un milieu sec, mais aussi de nombreux bassins de décantation et des zones humides. Cette diversité d'habitats va bien sûr augmenter sa richesse. C'est un site fabuleux, mais qui pour l'instant ne justifie d'aucune mesure de protection.

Un autre site extraordinaire (qui est peut-être l'un des plus beaux exemples parmi la renaturation qu'il a pu y avoir en région), c'est le terril de Rieulay-Pecquencourt, le terril 144. Il a été récupéré par le département du Nord et il est protégé. Il est classé en Espace naturel sensible. Des travaux très intéressants ont été menés et grâce à notre méthode, ce terril est le deuxième de la région en termes de richesse. Cela montre bien que l'on peut renaturer les terrils pour faire en sorte que la biodiversité s'installe et avoir ainsi une richesse assez importante.

Un autre terril très intéressant, le terril 175 à Avion, est le plus long d'Europe. Il est dit « de Pinchonvalles » avec bon nombre de petites zones humides. On y trouve le Triton crêté ou la Couleuvre à collier, au milieu d'une diversité d'habitats vraiment intéressante. C'est également un terril protégé. Il a été acheté par le Conseil Général du Pas-de-Calais et il est géré par Eden 62. Nous verrons par la suite ce que nous pouvons en dire.

Grâce à cette méthode, nous pouvons également voir quelles sont les espèces rencontrées le plus souvent sur les terrils. Par exemple, pour les Oiseaux, nous pouvons faire le classement des espèces. Nous avons rencontré 71 espèces et celle la plus commune est le Pouillot véloce. Nous pouvons faire un lien avec ce qu'expliquait José GODIN tout à l'heure.

Nous voyons que les espèces les plus couramment rencontrées sur les terrils sont ces fameuses espèces généralistes que vous pouvez rencontrer dans votre jardin. Je ne les dénigre pas du tout, elles sont également intéressantes, mais cela montre une forme de banalisation du milieu et d'évolution des terrils vers des milieux un peu plus boisés, sans que cela ne soit péjoratif. Les espèces plus typiques des milieux plutôt ouverts et un peu arbustifs, comme le Pouillot véloce, le Pouillot fitis, la Fauvette grisette ou le Bruant jaune, n'arrivent pas tout de suite.

Ce qui est également intéressant, c'est que nous pensions que quelques espèces étaient typiques des terrils et nous nous rendons compte qu'elles disparaissent au niveau régional et sur les terrils. Le Tarier pâtre était pour nous une espèce typique des friches minières. Nous voyons qu'il n'est plus présent que sur 3 terrils sur 170. Il n'est plus du tout abondant, ni typique des terrils. Il disparaît et quittera peut-être la faune régionale dans quelque temps. L'autre espèce que nous pensions aussi très abondante, mais dont la situation est presque catastrophique, est la Linotte mélodieuse. Cela correspond aux résultats que nous pouvons avoir au niveau des STOC. Nous ne l'avons trouvée que 5 fois sur 170. Une autre espèce qui ne se porte pas très bien et qui est plus typique des milieux boisés est le Rossignol philomèle, présent sur 12 terrils sur 170, ce n'est pas terrible non plus.

Nous pouvons faire de même pour les Coccinelles. La Coccinelle asiatique, *Harmonia axyridis*, a été rencontrée sur 150 des 170 terrils. C'est une espèce invasive qui se développe fortement.

Un exemple d'un indicateur régional : la Méthode d'Évaluation Biologique des Terrils Franco-Wallon

1 Présentation des terrils 2 Protocole 3 Résultats 4 Discussion

Spèce	Observations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
1. <i>Chrysomelidae</i>																											
2. <i>Chrysomelidae</i>																											
3. <i>Chrysomelidae</i>																											
4. <i>Chrysomelidae</i>																											
5. <i>Chrysomelidae</i>																											
6. <i>Chrysomelidae</i>																											
7. <i>Chrysomelidae</i>																											
8. <i>Chrysomelidae</i>																											
9. <i>Chrysomelidae</i>																											
10. <i>Chrysomelidae</i>																											
11. <i>Chrysomelidae</i>																											
12. <i>Chrysomelidae</i>																											
13. <i>Chrysomelidae</i>																											
14. <i>Chrysomelidae</i>																											
15. <i>Chrysomelidae</i>																											
16. <i>Chrysomelidae</i>																											
17. <i>Chrysomelidae</i>																											
18. <i>Chrysomelidae</i>																											
19. <i>Chrysomelidae</i>																											
20. <i>Chrysomelidae</i>																											
21. <i>Chrysomelidae</i>																											
22. <i>Chrysomelidae</i>																											
23. <i>Chrysomelidae</i>																											
24. <i>Chrysomelidae</i>																											
25. <i>Chrysomelidae</i>																											
26. <i>Chrysomelidae</i>																											

Chrysomelidae

toujours évident de donner cette note. Il faut en avoir conscience. Nous l'avons fait avec nos propres limites et convictions. Il faut aussi se méfier lorsque l'on communique sur ce genre de documents et d'informations. C'est également le but des indicateurs de l'Observatoire d'accompagner ce travail. Pour faire ce genre de travail, cela demande de nombreux partenaires. Les voici, illustrés via leurs différents logos.

Un exemple d'un indicateur régional : la Méthode d'Évaluation Biologique des Terrils Franco-Wallon

1 Présentation des terrils 2 Protocole 3 Résultats 4 Discussion

Partenaires

Prospections de terrain:

Mathieu DERUME, Christophe BAUFFE, Jean-François GODEAU (CARAH), Vincent COHEZ, Bruno DEROLEZ, Simon DUTILLEUL, Stéphane DESREMAUX, Stéphanie RONDEL et stagiaires (CPIE Chaîne des Terrils)

Photographies: Vincent COHEZ, Thierry TANCREZ, Simon DUTILLEUL

Nous voyons ce qu'elle fait sur la photographie, nous pouvons le comprendre ! C'est une espèce qui commence à poser problème et à avoir une répercussion sur les terrils. Elle est tout de même 2^{ème} sur les 26 espèces que nous avons pu voir.

Pour terminer, nous sommes parfaitement dans le cadre des indicateurs régionaux. Là, c'est l'état zéro. Nous aurons la connaissance fine de tous les terrils avec une note d'ici deux ans. L'avantage d'avoir ce genre d'indicateurs est que nous pourrions reproduire cette opération dans quatre ou cinq ans pour voir quelle sera l'évolution de la biodiversité sur ces sites. Par exemple, sur le terril de Pinchonvalles, concernant la gestion menée par Eden 62, nous pourrions voir si c'est favorable ou pas pour la biodiversité. Nous savons que « le Pinchonvalles » a une note de 250 aujourd'hui, nous verrons quelle sera sa valeur dans quatre ou cinq ans.

Comme toute méthode, c'est toujours un peu critiquable. Il faut être conscient que nous mettons en place ce travail. Ces méthodes sont critiquables et il y a toujours des biais que nous essayons de limiter au maximum. Par exemple, son défaut est qu'elle est basée uniquement sur la faune. Il serait intéressant d'y associer la flore. Nous avons tout de même pris en compte les habitats écologiques des sites, ils sont relevés chaque fois. Pour que ces méthodes soient fiables et valables, il faut qu'il y ait le même niveau de compétences de l'observateur. Si quelqu'un ne reconnaît pas forcément les Oiseaux, il peut en rater en faisant les inventaires. Cela demande beaucoup de temps. Il faut entre quatre et cinq années pour expertiser la totalité des terrils de la région à moins d'avoir plus de financement pour aller plus vite. C'est une façon de pouvoir le faire.

L'autre point qui peut poser une réflexion plus philosophique ou éthique est que je trouve qu'il y a une forme de difficulté à donner une valeur à la nature. Il faut se méfier. Le travail est très mathématique, mais la nature n'est pas une marchandise, ni un produit. Il n'est donc pas



Laurent NAVEZ,
Journaliste, animateur de la Journée de l'Observatoire

Vous retrouverez tout le détail de cette évaluation biologique des terrils dans la brochure qui vous sera remise dans un instant. Je vous avais promis un deuxième temps d'échanges, mais nous sommes très en retard, car les escapades nature suivent juste derrière. Nous allons être obligés de nous arrêter. Je remercie l'ensemble des contributeurs pour la réalisation de cette première synthèse et ils sont très nombreux. Je remercie toute l'équipe de l'Observatoire qui est souvent facilitatrice de bien des choses et notamment des reportages pour la télévision. Je remercie l'ENSAIT qui nous a accueillis dans ce superbe amphithéâtre. Je vous remercie d'avoir été aussi nombreux à venir.

La brochure va vous être distribuée et ensuite, c'est l'apéritif, histoire de reprendre des forces pour ces escapades nature cet après-midi. Ouvrez bien les yeux, il y a plein de belles choses à voir. Plus généralement, n'hésitez jamais à porter le message de la biodiversité autour de vous. La nature vous en sera toujours reconnaissante. Nous nous retrouverons l'année prochaine pour faire un nouveau point sur la biodiversité.

Merci à tous.



Liste des participants

Prénom	Nom	Structure
Dorine	ALLART	Conseil général du Pas-de-Calais
Jean-François	ANTOINE	DREAL Nord - Pas-de-Calais
Thierry	ARBAULT	
Thibaud	ASSET	DREAL Nord - Pas-de-Calais
Gautier	BAILLY	Conseil Général Pas-de-Calais
Jean-Marie	BARAS	Fédération de Pêche du Nord
Sandrine	BASTIÉ	
Cécile	BEAUCAMP	Comm. d'Agglomération de Lens-Liévin
Mélina	BENBAHMED	Association HASTUCE
Thierry	BERNARD	Ass. des Naturalistes de la Gohelle
Guillaume	BERTHO	Observatoire de la biodiversité
André	BERTON	GON
Pierre-Alain	BETREMIEUX	Noeux Environnement
Françoise	BITEAU	
Pierre	BONNEL	
Sandrine	BOQUILLON	Conseil Régional Nord-Pas de Calais
Samuel	BOURDIN	
Benoît	BOUREL	Université Catholique de Lille
Ludovic	BRIETZ	
Dorothee	BRUNEL	DREAL Nord - Pas-de-Calais
Thomas	BUSSCHAERT	AIRELE Bureau d'études
Pauline	CABARET	PNR Avesnois
Yves	CAESTECKER	Mairie de Grande-Synthe
Olivier	CARDOT	Comm. Comm. Coeur d'Ostrevent
Damien	CAREME	Conseil Régional Nord-Pas de Calais
Leslie	CARNOYE	Université Lille 1
Jean-François	CARON	Groupe Europe Ecologie Les Verts
Philippe	CARTIEAUX	Chambre d'agriculture du NPdC
Emmanuel	CAU	Conseil Régional Nord-Pas de Calais
Alexandre	CAUCHY	
Gaëtan	CAVITTE	GON
Claudia	CERRATO	WAIPdesign
Sarah	CHAAR	Association HASTUCE
Pierre	CHAGOT	
Eric	CHERIGIE	Conseil Régional Nord-Pas de Calais
Estelle	CHEVILLARD	Agence de l'eau Artois-Picardie
Gérard	CLAUDAUD	
Nicolas	CLEMENS	DREAL Nord - Pas-de-Calais
Sandrine	COHEZ	Observatoire de la biodiversité
Vincent	COHEZ	CPIE Chaîne des Terrils
Nathalie	COINT	DDTM 62
Jean-Pierre	COLBEAUX	CSENPC
Bruno	COSSEMENT	Eden62
Prune	CUVILLIER	Afchain
Bruno	DE FOUCAULT	CEN Nord / Pas-de-Calais
Annick	DE JONCKHEERE	Lestrem Nature
Charlotte	DEBRABANT	
Romain	DECAMBRAY	CERDD
Florence	DÉCAUDIN	Conseil Régional Nord-Pas de Calais
Marie-Agnès	DEFAUW	
Benoît	DELANGUE	
Aurélie	DELAVAL	
Annick	DELELIS	CSRPN
Thierry	DELVAL	
Lou	DENGREVILLE	Observatoire de la biodiversité
Bruno	DEROLEZ	CPIE Chaîne des Terrils
Matthieu	DESEURE	FRC 59-62
Stéphane	DESREMAUX	CPIE Chaîne des Terrils
Alexis	DESSE	Conservatoire botanique national Bailleul
Blandine	DETHOOR	Conservatoire botanique national Bailleul
Thierry	DEVOGEL	
Edith	DHAINNE	Mairie de Grande-Synthe
Frédéric	DHAINNE	Maison de l'environnement de dunkerque
Marine	DIORÉ	Bureau d'étude ALFA
Samuel	DUBIE	Eau Vivante Nord de France
Cécile	DUBOIS	
Françoise	DUHAMEL	Conservatoire botanique national Bailleul
Gérald	DUHAYON	PNR Scarpe-Escaut
Gilles	DUPERRON	Natura Management Conseil
Frédéric	DUPONT	Université Lille 2
Denis	DURBISE	Conseil général du Pas-de-Calais
Simon	DUTILLEUL	CMNF
Justine	FAIDERBE	Nord Eclair
Tiphaine	FERMI	PNR Caps et Marais d'Opale
Simon	FEUTRY	DREAL
Marie-Laure	FIEGEL	DREAL Nord - Pas-de-Calais
Céline	FONTAINE	CPIE Val d'Authie
Agnès	FORTIER	INRA
Vianney	FOUQUET	Electron libre
Hugo	FOURDIN	Conseil Régional Nord-Pas de Calais
Magalie	FRANCHOMME	UFR de Géographie USTL
Nicolas	FRIN	ÉducaNature
Lucile	GAMANT	DREAL Nord - Pas-de-Calais
Benoît	GAUQUIE	Parc naturel des Plaines de l'Escaut
Philippe	GIRAUD	ANG
Françoise	GIROUX	Association EDA
Marie-Agnès	GODIN	DREAL Nord - Pas-de-Calais
José	GODIN	GON
Gaëlle	GOETGHEBEUR	DREAL Nord - Pas-de-Calais
Arnaud	GOVAERE	Biotope
Sophie	GRASSIEN	Chambre d'agriculture du NPdC

Marie-Christine	GRUSELLE	Mission d'étude parc marin 3 estuaires	Pascale	PAVY	Conservatoire botanique national Bailleul
Caroline	GUIGNARD	Communauté urbaine de Dunkerque	Philippe	PENNEL	ÉducaNature
Estelle	HALLOO	AGUR	Hélène	PERIER	DREAL Nord - Pas-de-Calais
Odile	HAMELINE		Sylvain	PEZERIL	OCEAMM
Xavier	HARLAY	Mission d'étude parc marin 3 estuaires	Odile	PICQUE	MNLE Sensée
Noémi	HAVET	CRPF	Rudy	PISCHIUTTA	Nord Nature Chico Mendes
Pascal	HENRY	INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL	Benjamin	POTEAU	Ville de Lille
Christophe	HILDEBRAND	Conseil général du Nord	Cyrille	PRADAL	Ville de Lille
Christelle	HINNEWINKEL	Université Lille 1	Caroline	PRINCE	DREAL Nord - Pas-de-Calais
Radostina	IVANOVA	ADULM	Aline	PRUVOST	Artois-Comm
Claudine	JOALLAND	Conseil Régional Nord-Pas de Calais	Jean	PRYGIEL	Agence de l'eau Artois-Picardie
Corentin	JOB	Comm. Comm. Coeur d'Ostrevent	Monique	PUCHULU	
Bernard	JOLIOT	Rectorat de Lille	Catherine	RAFIN	ULCO UCEIV
Chrystelle	JUIGNET	Nord Nature Chico Mendes	Thierry	RIGAUX	Conseil Régional Picardie
Philippe	JULVE	Université Catholique de Lille	Christian	RINGOT	Eden62
Maud	KILHOFFER	PNR Caps et Marais d'Opale	Stéphanie	RONDEL	CPIE Chaîne des Terrils
Lise	KROLL		Bruno	ROUSELLE	Chambre d'agriculture du NPdC
Marie	LABOUREUR	DREAL Nord - Pas-de-Calais	Didier	ROUSSEL	DDTM 59
Bertrand	LAFOLIE	Conseil Régional Nord-Pas de Calais	Arnaud	SALTRE	Obs. de la biodiversité Hte-Normandie
Florent	LAMIOT	Conseil Régional Nord-Pas de Calais	Vincent	SANTUNE	CEN Nord / Pas-de-Calais
Manon	LANDAS	ENRx	Patrice	SAUVAGE	DREAL Nord - Pas-de-Calais
Marie-Hélène	LARIVIÈRE	DDTM 59	Joël	SAVART	
Julie	LE NEINDRE	AULAB	Mélina	SEYMAN	Agence de l'eau Artois-Picardie
Cécile	LECLAIRE	Conseil Régional Nord-Pas de Calais	Brigitte	SEYS	
Fabrice	LEFEBVRE	Conseil général du Nord	Baptiste	SPITAELS	
Samuel	LELIEVRE	Conseil général du Nord - ENS	Quentin	SPRIET	Espace Naturel Lille Métropole
Emmanuelle	LELUC		François	STOCMAN	CARAH interreg terriil
Guillaume	LEMOINE	Conseil général du Nord	Fabien	TAVERNIER	Les Blongios la nature en chantiers
Chimène	LEROY	Office national des forêts	Emmanuel	TIRTAINE	DDTM 59
Vincent	LEVIVE	CAUE Nord	Karine	TOFFOLO	Office national des forêts
Valérie	LORENSKI	USAN	Jean-Charles	TOMBAL	
Thierry	LUISIN	CRESS NPdC	Benoît	TOUSSAINT	Conservatoire botanique national Bailleul
Thierry	MAGNIEZ	ÉducaNature	Julia	TOYER	AIRELE Bureau d'études
Sébastien	MAILLIER	Picardie Nature	Fabrice	TRUANT	Communauté urbaine de Dunkerque
Jean-Michel	MALÉ	DREAL Nord - Pas-de-Calais	Bertille	VALENTIN	Conservatoire botanique national Bailleul
Jean	MALECHA	CSRPN	Jean-Marc	VALET	Observatoire de la biodiversité/CBNBI
Julien	MASQUELIER	PNR Scarpe-Escaut	Nicolas	VALET	AIRELE Bureau d'études
Philippe	MASSET	DDTM 62	Monique	VERDIERE	
Marie-Celine	MASSON	DDTM 59	Virginie	VERGNE	USTL
Luc	MAUCHAMP	Ministère du développement durable	François	VIALARD	CPIE Flandre Maritime
Blandine	MÉLIS	OCEAMM	Sarah	VILLAIN	Escaut Vivant
Sylvie	MENACEUR	DREAL Nord - Pas-de-Calais	Anita	VILLERS	EDA
Sébastien	MEZIERE	PNR Caps et Marais d'Opale	Alain	WARD	Observatoire de la biodiversité
Pauline	MICHALSKI	SAGE Sensée	Renaud	WARD	Conservatoire botanique national Bailleul
Marie-Dominique	MONBRUN	Mission d'étude parc marin 3 estuaires			
Arnaud	MOREL	Conseil Régional Nord-Pas de Calais			
Karine	MORENO	Obs. de la biodiversité Hte-Normandie			
Daniele	MULLET	Lestrem nature			
Laurent	NAVEZ	France 3			
Christine	NOEL	DREAL Nord - Pas-de-Calais			
Jeanne-France	OGIER DE BAULNY	Mairie d'Annoeullin			
Laure	OLIVIER	DREAL Nord - Pas-de-Calais			
Michel	PASCAL	DREAL Nord - Pas-de-Calais			



Observatoire de la biodiversité du Nord - Pas-de-Calais
[Conservatoire botanique national de Bailleul]
Hameau de l'Haendries - 59270 BAILLEUL

03.28.43.82.17

contact@observatoire-biodiversite-npdc.fr

